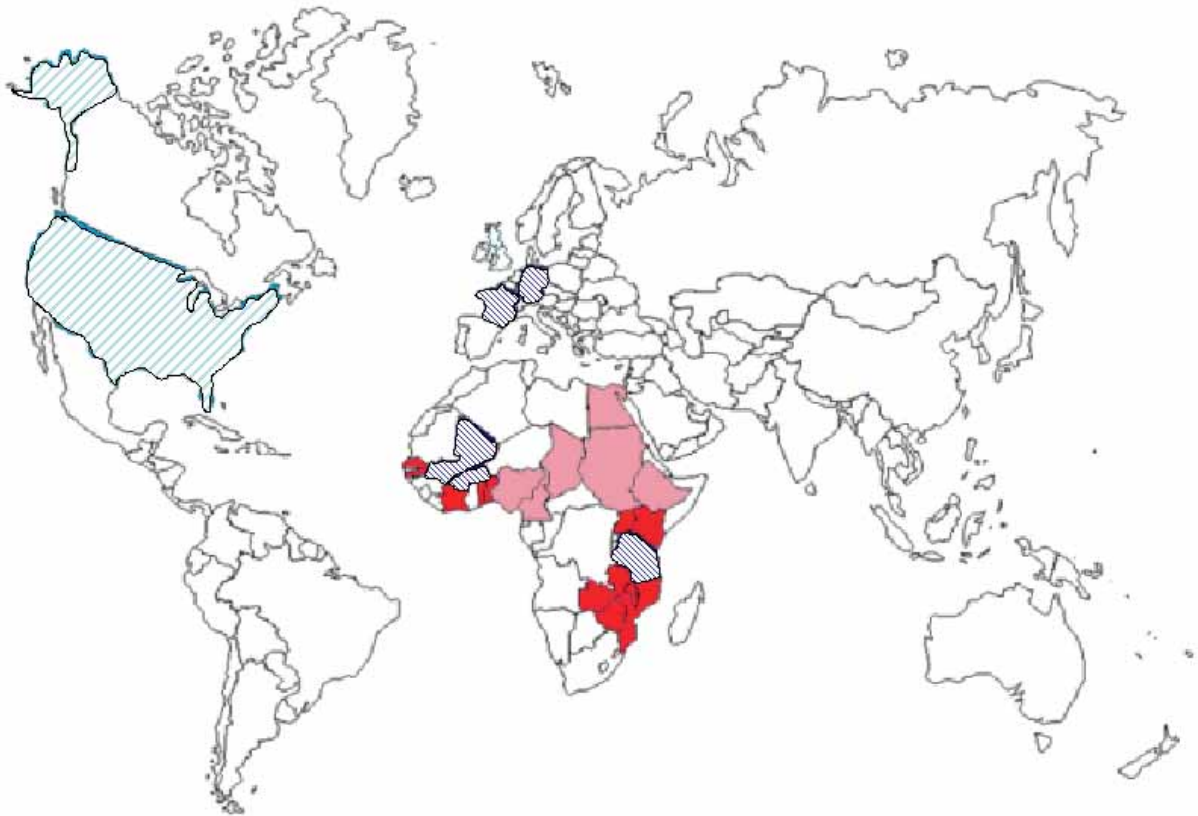


# PROPOSITION DE PROJET

## STANDARDISATION DE LA MESURE INSTRUMENTALE DU COTON A DES FINS COMMERCIALES POUR LES PAYS EN DEVELOPPEMENT PRODUCTEURS DE COTON EN AFRIQUE

Carte

Hachures foncées : partenaires directs du projet (pays contributeurs et receveurs)  
Rouge / gris foncé : pays soutenus par les centres techniques régionaux  
Hachures claires : partenaires supplémentaires du projet  
Rose / gris clair : pays indirectement soutenus par les CTR et/ou par les organismes experts internationaux

### Abréviations et Sigles

ACSA	Association américaine des expéditeurs de coton
A.E.	Région de l'Afrique de l'Est (dont les pays de l'Afrique australe)
AEP	Agence exécutive du projet
AMS	Service du marketing agricole (agence de l'USDA)
A.O.	Région de l'Afrique de l'Ouest (dont les pays de l'Afrique centrale)
ART	instrument CMI (fabricant : Premier)
CCIC	Comité Consultatif International pour le Coton, Washington, États-Unis
CERFITEX	Centre de Recherche et de Formation pour l'Industrie Textile, Mali
CFC	Fonds commun pour les produits de base
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, Montpellier, France
CMI / SITC	Instruments standardisés pour la mesure du coton (Chaîne de mesure instrumentale). Exemples : HVI d'Uster et ART de Premier
CNUCED	la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CRDC	Cotton Research and Development Corporation, Australie
CSITC	Standardisation de la mesure instrumentale à des fins commerciales (se réfère également au Groupe de travail du CCIC)
CTR	Centres techniques régionaux (pour le système d'homologation des laboratoires d'analyse du coton)
FIBRE	Faserinstitut de Brême e.V., Allemagne
HVI	Instrument de mesure instrumentale (fabricant : Uster)
ICAC	International Cotton Advisory Committee: Identique : CCIC
ICB	Organe international des produits de base (dans ce contexte : CCIC)
IEB	Organismes experts internationaux (ex : Faserinstitut de Brême, CIRAD, USDA)
ITMF	Fédération internationale des fabricants de textiles, Zurich, Suisse
ONUDI	Organisation des Nations unies pour le Développement Industriel
PMA	Pays les moins avancés
PY	Année du projet
SOFITEX	Société Burkinabé des Fibres Textiles, Burkina Faso
TBS	Tanzania Bureau of Standards
TCB	Tanzania Cotton Board
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
USD	Dollars américains
USDA	Ministère de l'Agriculture des États-Unis

**STANDARDISATION DE LA MESURE INSTRUMENTALE DU COTON A DES FINS  
COMMERCIALES POUR LES PAYS EN DEVELOPPEMENT PRODUCTEURS DE COTON EN  
AFRIQUE**

**Résumé du projet**

Le Comité consultatif international pour le coton (CCIC) déclare que la proposition de projet a reçu le soutien de ses membres et soumet pour étude la proposition ci-dessous accompagnée de recommandations pour son financement par le Fonds commun des produits de base (CFC).

Titre du projet	Standardisation de la mesure instrumentale du coton à des fins commerciales pour les pays en développement producteurs de coton en Afrique
Durée du projet du projet	4 ans
Sites	Afrique de l'Ouest (Afrique centrale comprise) – représentée par le Mali et le Burkina Faso. Afrique de l'Est (Afrique australe comprise) – représentée par la Tanzanie. Allemagne, France

**Description du projet**

La nécessité de fournir des résultats d'analyse objectifs et fiables sur la fibre coton est en passe de devenir incontournable et les principaux pays importateurs de coton intègrent de plus en plus les données fournies par les instruments de mesure dans le commerce du coton. Le coton, s'il est proposé sans éléments suffisants de vérification de sa qualité, oblige ses producteurs à en baisser le prix ou les exclut directement du marché.

Seul un système de contrôle et de mesure harmonisé au niveau mondial peut assurer une participation équilibrée de tous les acteurs de la chaîne commerciale.

Les pays développés producteurs de coton comme les États-Unis ont déjà établi leurs propres systèmes d'évaluation de la qualité de leur coton et « l'utilisation de la classification « HVI » s'est traduite par un avantage concurrentiel des États-Unis sur le marché mondial. Le développement d'une chaîne HVI adaptée pour les producteurs de coton en Afrique et ailleurs faciliterait leur accès aux marchés mondiaux »<sup>1</sup>. Cependant, à l'heure actuelle, il n'existe pas de système d'homologation approprié des laboratoires d'analyse au niveau international. La seule mise à disposition de machines d'analyse n'est pas suffisante pour fournir des valeurs fiables. Des exemples du monde entier indiquent qu'en l'absence de procédures d'analyse homologuées, les résultats ne sont pas pris en compte et sont par conséquent inutiles. Les résultats des analyses doivent être fiables et à un niveau reconnu à l'échelle internationale. Ainsi, les pays en développement qui produisent du coton seront désavantagés sur le marché mondial tant qu'ils n'adopteront pas un système international d'évaluation de la qualité.

---

<sup>1</sup> USAID : Résumé et résultats de l'évaluation du coton ouest-africain, 25 septembre – 14 octobre 2004

L'objectif de ce projet est donc d'assister les pays producteurs de coton, notamment les pays en développement et les pays les moins avancés, à satisfaire les critères de qualité sur le marché mondial du coton afin qu'ils puissent renforcer ou simplement maintenir leur position face à la concurrence tout en suivant les évolutions modernes du marché des consommateurs. Il est par conséquent vital de permettre à ces pays de vendre leur coton accompagné d'informations sur sa qualité - objectives et fiables grâce aux instruments de mesure – basées sur les tests et procédures reconnus à l'échelle internationale.

Pour y parvenir, les deux mesures suivantes doivent être mises en œuvre :

- Adoption d'un système à l'échelle mondiale qui permette d'évaluer de façon fiable la qualité du coton grâce à des procédures de test définies et basées sur un système d'homologation des laboratoires reconnu dans le monde entier.
- Renforcement de la position commerciale des pays en développement notamment celle des nombreux pays les moins avancés en Afrique en les aidant à appliquer les critères internationaux de qualité du coton avec l'objectif d'améliorer la compétitivité de leur coton. À cet égard, les capacités régionales africaines permettant l'application commerciale de la mesure instrumentale du coton doivent être développées. Elles requièrent la création de Centres techniques régionaux (CTR) ainsi qu'une assistance technique, un soutien pour la maintenance et une mobilisation de ressources pour l'utilisation des mesures instrumentales dans les laboratoires de classement. La formation sera cruciale pour établir un réseau harmonisé de laboratoires qui pourront respecter les critères de mesure du coton.

La majorité des fonds alloués pour le projet sera utilisée pour mettre en place les procédures d'analyse de la qualité du coton en Afrique par le biais de deux Centres techniques régionaux au Mali (PMA) et en Tanzanie (PMA), qui assisteront respectivement l'Afrique centrale et de l'Ouest et l'Afrique australe et de l'Est. De plus, une coordination entre différentes régions du monde sera mise sur pied afin d'établir un système d'analyse harmonisé et reconnu dans le monde entier. Cette activité ne sera pas financée dans le cadre de ce projet mais y contribuera de manière positive.

Estimation du coût du projet	7 788 052 dollars US
Projet soumis par	Comité Consultatif International pour le Coton (CCIC)
Organisme exécutif du projet	Faserinstitut de Brême e.V. (FIBRE), Allemagne
Organismes participants	CCIC, Washington CIRAD, France TBS TCB CERFITEX SOFITEX
Institution de supervision	CCIC
Durée du projet du projet	4 ans

Date prévue de lancement

Juillet 2006

Estimation du coût total par partenaire<sup>1</sup>

<b>Project partners</b>	<b>Source</b>	
ICAC	contribution	2 115 USD
ICAC	by CFC	150 000 USD
FIBRE	contribution	654 743 USD
FIBRE	by CFC	1 382 388 USD
CIRAD	contribution	316 964 USD
CIRAD	by CFC	526 502 USD
CERFITEX / SOFITEX	contribution	110 044 USD
CERFITEX / SOFITEX	by CFC	1 261 632 USD
WA labs	contribution	0 USD
WA labs	by CFC	145 908 USD
TBS / TCB	contribution	108 280 USD
TBS / TCB	by CFC	1 388 039 USD
EA labs	contribution	0 USD
EA labs	by CFC	180 227 USD
External	contribution	1 561 209 USD
<b>Total</b>		<b>7 788 052 USD</b>

<sup>1</sup> Les coûts pour le Faserinstitut de Brême et le CIRAD sont calculés sur le taux de change suivant : 1 dollar US = 0,80 EUR

Estimation du coût total par poste de dépense

<b>Category</b>	<b>Total Cost</b>	<b>CFC Contribution</b>	<b>Counterpart</b>
I Vehicles, Machinery and Equipment	1.909.900 USD	1.551.900 USD	358.000 USD
II Civil Works	0 USD	0 USD	0 USD
III Materials and Supplies	210.000 USD	18.000 USD	192.000 USD
IV Personnel	3.482.612 USD	1.876.933 USD	1.605.680 USD
V Technical Assistance and Consultancy	359.990 USD	200.158 USD	159.832 USD
VI Duty Travel	1.146.002 USD	854.743 USD	291.259 USD
VII Dissemination and Training	304.298 USD	202.963 USD	101.335 USD
VIII Operational Costs	225.250 USD	180.000 USD	45.250 USD
PEA Sub-total	7.638.052 USD	4.884.697 USD	2.753.355 USD
IX Supervision, Monitoring and Evaluation	150.000 USD	150.000 USD	0 USD
X Contingencies	included	included	included
<b>Grant Total</b>	<b>7.788.052 USD</b>	<b>5.034.697 USD</b>	<b>2.753.355 USD</b>

Financement demandé au Fonds 5 034 697 dollars US

Mode de financement Don / Subvention 2

Cofinancement -

Contribution des autres partenaires

<b>Agency</b>	<b>Source</b>	
ICAC	contribution	2 115 USD
FIBRE	contribution	654 743 USD
CIRAD	contribution	316 964 USD
CERFITEX / SOFITEX	contribution	110 044 USD
WA labs	contribution	0 USD
TBS / TCB	contribution	108 280 USD
EA labs	contribution	0 USD
External	contribution	1 561 209 USD
<b>Total</b>		<b>2 753 355 USD</b>

Les contributions externes seront apportées par le ministère de l'Agriculture américain (USDA), la Bourse du coton de Brême, les membres de la CSITC et le CRDC

### Projets d'assistance du ICB réalisés dans le passé

Le CFC a financé les projets ci-dessous parrainés par le CCIC :

#### 1. Cotton Production Prospects for the Next Decade (CFC/CCIC 01)

Durée du projet : Novembre 1992 - mars 1995

Pays : Brésil, Chine, Égypte, Inde, Mali, Mexique, Pakistan, Tanzanie et Ouzbékistan

Agence exécutrice du projet : Banque mondiale

#### 2. Integrated Pest Management for Cotton (CFC/CCIC 03)

Durée du projet : 13 septembre 1994 - 30 septembre 1999

Pays : Égypte, Éthiopie, Israël et Zimbabwe

Agence exécutrice du projet : Israeli Cotton Production and Marketing Board Ltd

#### 3. Integrated Pest Management of the Cotton Boll Weevil in Argentina, Brazil and Paraguay (CFC/CCIC 04)

Durée du projet : 30 juin 1995 - 30 juin 2001

Pays : Argentine, Brésil et Paraguay

Agence exécutrice du projet : Service national pour la qualité phytosanitaire et agro-alimentaire, Argentine

#### 4. Genome Characterization of Whitefly-Transmitted Geminivirus of Cotton and Development of Virus-Resistant Plants Through Genetic Engineering and Conventional Breeding (CFC/CCIC 07)

Durée du projet : 1 janvier 1996 – 31 décembre 2001

Pays : Pakistan, Royaume-Uni et États-Unis

Agence exécutrice du projet : Institut national de biotechnologie et de génie génétique, Pakistan

#### 5. Improvement of the Marketability of Cotton Produced in the Zones Affected by Stickiness (CFC/CCIC 11)

Durée du projet : 1 janvier 1997 – 30 avril 2001

Pays : France et Soudan

Agence exécutrice du projet : The Sudan Cotton Company Ltd.



6. Improvement of Cotton Marketing and Trade Systems in Eastern and Southern Africa (Ouganda et Tanzanie)

Durée du projet 1 octobre 2000 – 30 septembre 2004

Pays : Chine, Inde, Pakistan et Royaume-Uni

Agence exécutrice du projet : Natural Resources International Ltd. Royaume-Uni

7. Sustainable Control of the Cotton Bollworm Helicoverpa armigera in Small-Scale Cotton Production Systems (CFC/CCIC 14)

Durée du projet 1 octobre 2000 – 30 septembre 2004

Pays : Chine, Inde, Pakistan et Royaume-Uni

Agence exécutrice du projet : Natural Resources International Ltd. ROYAUME-UNI

8. Resistance Management of Helicoverpa Amigers to Pyrethroids in West Africa (CFC/CCIC/16)

Durée du projet Projet court (2000-2001)

Pays : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal, Togo, Nigeria et Guinée

Agence exécutrice du projet : Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles

9. Pilot Project, Price Risk Management for Cotton Farmers (CFC/CCIC 17)

Durée du projet Trois ans

Pays : Tanzanie, Ouganda et Zimbabwe

Agence exécutrice du projet : The Cotton Company of Zimbabwe

10. Étude sur la gestion des risques dans le prix du coton (CFC/CCIC 19FT)

11. Assessment of the Impact and Main Dynamics of Cotton Diseases Affecting in Particular Small Scale Production Systems in Eastern and Southern Africa (CFC/CCIC 21FT)

Durée du projet 1 mai – 30 octobre 2002

Pays : Éthiopie, Afrique australe, Soudan, Tanzanie, Ouganda et Zimbabwe.

Agence exécutrice du projet Secrétariat du Forum de l'Afrique australe et de l'Est (SEACF)

12. Cotton Facts (CFC/CCIC 23FT)

Durée du projet 1 mai 2002 – 30 avril 2003

Pays : Néant

Agence exécutrice du projet : CCIC

13. Improvement of the Sustainability of Cotton Production in West Africa (CFC/CCIC 25FT)

Durée du projet 1 juin 2003 – 31 juillet 2004

Pays : Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Côte d'Ivoire, Mali et Togo

Agence exécutrice du projet : Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Genève, Suisse

14. Utilization of Cotton By-produce for Value-added Products (CFC/CCIC 20)

Durée du projet 4 ans

Pays : Inde

Agence exécutrice du projet : Institut central de recherche sur la technologie du coton, Inde

15. Utilization of Cotton By-produce for Value-added Products (CFC/CCIC 27FT)

Durée du projet Mai-juin 2003

Pays : Inde

Agence exécutrice du projet : Institut central de recherche sur la technologie du coton, Inde

16. Preparation for the Commercial Standardisation of Instrument Testing of Cotton for Cotton Producing Developing Countries in Africa (CFC/CCIC 30FT)

Durée du projet Septembre 2005 – février 2006

Pays : Allemagne, France, Afrique de l'Ouest et Centrale, Afrique australe et de l'Est

Agence exécutrice du projet : Faserinstitut de Brême e.V., Allemagne

## PREMIERE PARTIE : INTRODUCTION

### A. Contexte du projet

La nécessité de fournir des résultats d'analyse objectifs et fiables sur la fibre coton est en passe de devenir incontournable. Le coton, s'il est proposé sans éléments suffisants de vérification de sa qualité, oblige ses producteurs à en baisser le prix ou les exclut directement du marché. L'objectif de ce projet est d'assister les producteurs de coton, notamment les pays en développement à satisfaire les critères de qualité sur le marché mondial du coton afin qu'ils puissent renforcer ou simplement maintenir leur position face à la concurrence. Il est par conséquent vital de permettre à ces pays de vendre leur coton accompagné d'informations sur sa qualité - objectives et fiables grâce aux instruments de mesure – basées sur les tests et procédures reconnus à l'échelle internationale.

Il est vital d'apporter les avancées technologiques aux pays en développement pour les aider dans leur croissance économique. Les pays africains producteurs de coton ont particulièrement besoin d'un soutien accru afin d'élargir ou du moins préserver leur filière coton, de gagner des devises étrangères et de renforcer leur viabilité.

Cette proposition de projet découle des conclusions et recommandations du Groupe de travail du CCIC sur la standardisation commerciale de la mesure instrumentale du coton (CSITC) émises à Brême en mars 2004 et à Bombay en novembre 2004. Le Groupe de travail fut créé initialement sous la forme d'un panel d'experts par le CCIC en 2003, à l'initiative de l'Association internationale du coton (ICA), et transformé en Groupe de travail en 2005.

L'objectif global de ce projet est de rendre le commerce mondial du coton plus équitable en établissant un système fiable de mesure instrumentale des fibres de coton, adoptable par tous les pays producteurs de coton et particulièrement les pays en développement. Pour y parvenir, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre :

- Introduction d'un système d'évaluation de la qualité du coton, reconnu à l'échelle internationale basé sur des procédures d'analyse, d'étalonnage et de contrôles qualité standardisés.
- Renforcement des capacités des pays en développement, en particulier en Afrique, en les aidant à appliquer les critères internationaux d'analyse de la qualité du coton dans l'objectif d'améliorer la compétitivité de leur coton.

A cet égard, le Groupe de travail a rassemblé plusieurs égreneurs, marchands, producteurs et chercheurs. La composition internationale du Groupe de travail, l'élan et le consensus pour une coopération internationale sur ce thème, qui furent visibles lors des réunions plénières du CCIC à Bombay en 2004 et à Liverpool en 2005, illustrent de manière significative le besoin réel des pays ciblés par le projet.

L'objectif du projet repose sur les recommandations et conclusions de la réunion du CCIC avec un panel d'experts organisée à Bombay le 28 novembre 2004. Les recommandations du panel d'experts, résumées dans le compte-rendu de la 63ème réunion du CCIC, sont les suivantes :

« Le panel d'experts propose que le Faserinstitut de Brême, en coopération avec le ministère de l'Agriculture des États-Unis, la Commission internationale de l'ITMF pour les méthodes d'analyse

du coton et le CIRAD, établit les règles de base pour la coopération internationale en matière d'analyse du coton. Une fois les règles approuvées par le panel, ce dernier travaillera avec les organisations professionnelles cotonnières pour qu'elles acceptent et popularisent ces règles dans l'objectif de les inclure dans les chartes des organisations professionnelles. M. Andrew Macdonald ajouta qu'à cet égard l'homologation des laboratoires d'analyse serait envisagée. Le panel propose que le CCIC, s'appuyant sur l'évaluation réalisée par le Faserinstitut de Brême et l'USDA, soit chargé d'accorder ou de retirer l'homologation. D'autres institutions pourraient également être impliquées dans l'homologation des laboratoires. Le panel recommande la création et la définition de matières de référence pour l'étalonnage des instruments ainsi que le contrôle des divers types de matières de référence accompagné d'une obligation de les fournir à tous les laboratoires. »<sup>1</sup>

Afin de préparer l'établissement d'un système international d'homologation de la mesure de la qualité du coton et d'identifier les conditions requises optimales pour une structure de support régional en Afrique, un projet court (CFC/ICAC/30FT) fut approuvé, lancé et ses résultats constituent la base de ce projet.

### **B. Aperçu de la filière :** **Le coton et le marché du coton**

Le coton est un produit agro-industriel vital produit par les pays développés et en développement. Comptant parmi les fibres textiles les plus importantes au monde, le coton représente environ 40 % des fibres utilisées dans l'habillement et l'ameublement. La fibre coton est également utilisée dans les tissus et produits industriels. Ses dérivés proviennent du coton graine et des tiges et sont utilisés dans la fabrication d'huiles alimentaires, de savons, de bois, du papier et des suppléments alimentaires hautement protéinés pour animaux. L'industrie mondiale du coton fournit des emplois à des centaines de millions de personnes y compris dans des secteurs tels que les intrants agricoles, les machines et équipements, le transport, le stockage, l'égrenage, la mise en balles, la trituration et la transformation textile. Le coton est produit dans environ 80 pays et constitue le pilier économique de nombreux pays et régions. Dans certains pays, le coton représente plus de 50 % des revenus nationaux de l'exportation. Plus de 75 % de la production mondiale de coton est réalisée dans les pays en développement et la valeur financière au niveau des producteurs est estimée à 30 milliards de dollars.

Le coton africain représente 8 à 9 % de la production mondiale et 10 à 20 % des exportations mondiales ; environ 80 % de la production africaine de coton est exportée. Par conséquent, le coton est crucial pour de nombreux pays africains. Le coton constitue la plus importante source de revenus à l'exportation pour plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest et centrale. La filière coton est un élément clé dans la réduction de la pauvreté rurale car les activités liées à la production du coton emploient une grande partie de la population rurale<sup>2</sup>. 15 millions de personnes en Afrique travaillent dans la filière coton<sup>3</sup> et 6 à 10 millions sont concernées en Afrique de l'Ouest et centrale<sup>4,5</sup>.

---

<sup>1</sup> 63<sup>ème</sup> réunion plénière du CCIC ; compte-rendu ; troisième session ouverte

<sup>2</sup> Page d'accueil de la CNUCED, avril 2005

<sup>3</sup> Page d'accueil de l'ONUDI-UEMOA, mars 2005

<sup>4</sup> Page d'accueil de la CNUCED, avril 2005

<sup>5</sup> Page d'accueil de l'ONUDI-UEMOA, mars 2005

Les pays dont la production de coton est supérieure à 10 000 tonnes en Afrique sont (2004/2005)<sup>1</sup>:

- Afrique de l'Ouest (UEMOA)
  - Burkina Faso : 263 000 tonnes
  - Mali : 241 000 tonnes
  - Bénin : 174 000 tonnes
  - Côte d'Ivoire : 145 000 tonnes
  - Togo : 75 000 tonnes
  - Sénégal : 18 000 tonnes
- Afrique de l'Est et australe :
  - Tanzanie : 100 000 tonnes
  - Zimbabwe : 75 000 tonnes
  - Zambie : 75 000 tonnes
  - Ouganda : 41 000 tonnes
  - Mozambique : 26 000 tonnes
  - Éthiopie : 23 000 tonnes
  - Afrique australe : 21 000 tonnes
- Autres pays :
  - Égypte : 292 000 tonnes
  - Cameroun : 124 000 tonnes
  - Soudan : 114 000 tonnes
  - Nigeria : 95 000 tonnes
  - Tchad : 80 000 tonnes

La situation typique peut être décrite en s'appuyant sur l'exemple des pays de l'Afrique de l'Ouest et centrale<sup>2</sup> :

- Bénin : le coton est la culture commerciale principale et la source la plus importante de revenus à l'exportation et représente un tiers des exportations béninoises. La production de coton est également cruciale pour la population rurale dans la mesure où les activités liées au coton emploient environ 45 % des foyers en milieu rural. Presque 20 % des terres cultivées au Bénin sont consacrées au coton.
- Burkina Faso : les exportations de coton représentent environ 40 % des exportations totales du pays. Le coton est le produit agricole principal en termes de valeur commerciale et génère des revenus pour presque 2 millions de personnes dans le pays.
- Mali : les exportations de coton représentent 35 % des revenus de l'exportation ; en termes de valeur commerciale, le coton est la deuxième source principale de devises du pays.
- Tchad : le coton est d'une importance vitale pour l'économie nationale tchadienne, en termes de revenus pour les paysans mais également pour les revenus de l'exportation. Plus de 2 millions de personnes (presque 40 % de la population totale du pays) travaillent dans la filière coton. Le coton représente deux tiers des exportations du Tchad.

---

<sup>1</sup> CCIC, septembre 2005

<sup>2</sup> Page d'accueil de la CNUCED, avril 2005, basé sur des données recueillies de 1995 à 2000

- Togo : le coton représente environ 18 % des exportations totales du Togo et constitue la source principale de revenus de l'exportation (dépassant les exportations de phosphates au début du 21<sup>ème</sup> siècle).

Dans les huit pays de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo) l'importance du contrôle de la qualité pour les produits de base (poissons, produits alimentaires, coton) a déjà été établie et, à cet effet, un projet a été lancé conjointement par l'UE/ONUDI/UEMOA afin d'améliorer les systèmes de contrôle qualité dans la région. Une fois créés et opérationnels, les trois organismes d'évaluation de la conformité feront office de fondation sur laquelle viendra se greffer une évaluation de la qualité du coton comme elle prévue dans le projet. Par ailleurs, celui-ci sera synchronisé avec les activités de l'UE/ONUDI/UEMOA.

### **C. Pertinence du projet dans le cadre de la stratégie du CCIC pour les produits de base**

Le développement et la durabilité d'une économie mondiale du coton saine font partie des objectifs principaux de la politique du CCIC.

Le projet soumis pour étude qui vise à améliorer et garantir la qualité est conçu pour stabiliser le commerce du coton en instaurant un système de mesure instrumentale du coton acceptable commercialement. Des résultats d'analyse du coton fiables permettront un commerce équitable. Ils permettront de commercialiser le coton indépendamment de sa provenance et les livraisons pourront être analysées directement sur la base de résultats d'analyse comparables. Les associations cotonnières seront incluses dans le projet et encouragées à adopter des méthodes d'analyse standardisées dans les transactions commerciales.

Pour instaurer un système d'analyse du coton fiable dans le monde entier, les laboratoires d'analyse doivent être soutenus et une assistance technique doit être mise à leur disposition. Dans le cadre de ce projet, des solutions techniques seront utilisées pour résoudre les problèmes les plus importants des laboratoires dans les pays en développement. Le projet portera sur les pays en développement en Afrique. Il facilitera l'intégration et la coopération régionales et contribuera également aux partenariats entre le CFC et les organisations et bailleurs de fonds internationaux<sup>1</sup>.

Grâce à l'homologation des laboratoires, les négociants et les filateurs recevront l'assurance de la fiabilité des analyses effectuées par les laboratoires pour lesquelles ils sont facturés.

Finalement, les producteurs de coton, les négociants, les filateurs et autres parties prenantes de l'économie mondiale du coton profiteront tous d'une fiabilité et d'une amélioration renforcées du marché du coton. Les objectifs du projet sont par conséquent dans la lignée de la stratégie du CCIC pour le développement du coton.

### **D. Pertinence du projet par rapport aux objectifs et à la politique du CFC**

La mission du CFC est de contribuer au développement socio-économique des producteurs de produits de base et de des sociétés concernées. Le prolongement de cette approche orientée vers

---

<sup>1</sup> UNCTAD homepage, April 2005, based on data from 1995 to 2000

le marché signifie que le Fonds concentre ses activités sur des projets de développement des produits de base. La politique du CFC s'articule autour d'une approche innovatrice orientée sur les produits de base plutôt que l'approche traditionnelle orientée sur les pays. Ceci se traduit par une concentration des efforts sur les problèmes généraux qui touchent la production des produits de base des pays en développement. Les activités principales du Fonds sont les suivantes :

- Mesures de développement des produits de base visant à améliorer les conditions structurelles des marchés et la compétitivité et les perspectives à long terme des produits de base. Ces mesures englobent la recherche et le développement, l'amélioration de la productivité et de la qualité, le transfert de technologies, la diversification et le traitement et le renforcement de leur commercialisation et accès aux marchés.
- Activités de développement du marché des produits de base pour les pays en développement en général et les pays les moins avancés en particulier, afin de leur permettre de fonctionner efficacement dans une économie mondiale libéralisée. Les projets dans ce domaine comprennent le développement physique des marchés, le renforcement de leur infrastructure, la promotion des initiatives du secteur privé et la gestion des risques liés aux prix des produits de base.

Cette proposition répond directement aux objectifs du Fonds et propose une approche orientée vers le marché du coton. Elle vise tous les pays producteurs de coton en général mais s'adresse plus particulièrement aux pays en développement de l'Afrique pour leur permettre de participer aux évolutions de la filière coton afin qu'ils en bénéficient plutôt que d'en subir les conséquences.

### E. Institutions impliquées dans le projet

#### **Comité Consultatif International pour le Coton (CCIC), Washington, États-Unis**

Le Comité Consultatif International pour le Coton (CCIC) qui parraine le projet sera également chargé de sa supervision. Le CCIC dispose des capacités et ressources nécessaires pour superviser le projet.

Le CCIC est une association de gouvernements intéressés par la production, l'import-export et la consommation du coton. Cette organisation a pour objectif de promouvoir la coopération pour résoudre les problèmes liés au coton, notamment ceux d'une portée et importance au niveau international. Ses membres représentent plus de 80 % des exportations mondiales et plus de 50 % des importations mondiales du coton.

#### **Faserinstitut de Brême (FIBRE)**

Le Faserinstitut de Brême, en Allemagne, sera l'agence exécutrice du projet.

Le Faserinstitut de Brême est un institut de recherche public et propose des services de recherche et développement sur les fibres. Ses activités se concentrent sur l'analyse de la qualité de la fibre, la technologie et l'harmonisation des systèmes de mesure de la fibre, sur les matériaux renouvelables et sur les matériaux composites. L'institut est le laboratoire officiel d'analyse et d'arbitrage de la Bourse du coton de Brême et se livre à l'analyse du coton depuis 1955, est responsable de l'organisation de la Conférence Internationale pour le Coton à Brême en coopération avec la Bourse du coton de Brême et peut se targuer d'une expérience internationale pratique et approfondie en matière d'harmonisation des méthodes d'analyse des fibres.

- Exécution des tests interlaboratoires du coton à Brême
- Laboratoire retenu par l'USDA pour les critères d'étalonnage du coton

- Homologation des laboratoires d'analyse de la laine en coopération avec INTERWOOLLABS au Royaume-Uni
- Vice-présidence du Comité ITMF pour les méthodes d'analyse du coton

Le Faserinstitut de Brême fut impliqué dans le programme qualité de l'UE/ONUDI /UEMOA et a préparé dans ce cadre une étude de faisabilité pour la création de Centres techniques pour la valeur ajoutée de la filière coton en Afrique de l'Ouest.

Contact : Faserinstitut de Brême e.V. (FIBRE)  
Am Biologischen Garten 2 (IW3)  
28195 Bremen  
Allemagne  
Fax : (49)-421-218-3110  
Axel Drieling (ingénieur), méthodes d'analyse,  
Tél. : (49) – 421 – 218 – 9340, e-mail : drieling@faserinstitut.de  
Thomas Schneider (ingénieur), vice-directeur de l'administration  
Tél. : (49) – 421 – 218 – 3202, e-mail : schneider@faserinstitut.de  
Dr Axel S. Herrmann, Directeur  
Tél. : (49) – 421 – 218 – 3330, e-mail : herrmann@faserinstitut.de

### **CIRAD**

Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement -  
Département des Cultures Annuelles, (CIRAD-CA), France

Le CIRAD est un centre français de recherche agronomique pour le développement international. La plupart de la recherche est effectuée avec des partenaires. Le CIRAD articule ses activités internationales autour du développement durable. À cet effet, les retombées écologiques, économiques et sociales des changements dans les pays en développement sont prises en compte dans la recherche. Le CIRAD travaille dans plus de 50 pays sur des projets de recherche pour les pays en développement. Au cours de son histoire, le centre a développé et entretenu des liens étroits entre les communautés d'une part et les sites de production agricole, animale et forestière d'autre part, ainsi qu'avec les environnements physiques et biologiques dans les régions tropicales et sous-tropicales.

Au CIRAD, la mission du service de la recherche sur la qualité de la production du coton est d'améliorer la qualité du produit en prenant en compte les attentes et contraintes de tous les acteurs de la filière coton. Le service de recherche applique son expérience internationale afin d'assister les producteurs et égreneurs de coton à gérer et promouvoir la qualité par le biais de formations, d'évaluations, d'études et de services de conseil liés aux graines et au classement de la fibre et par le développement d'instruments d'analyse.

Le CIRAD est un des laboratoires retenus par l'USDA pour les critères d'étalonnage du coton.

Le CIRAD possède une expérience solide dans le développement des capacités en Afrique et participe à différents programmes internationaux pour l'Afrique en collaboration avec l'UE/ONUDI/UEMOA et a collaboré au projet CFC/ICAC 11 du CFC. Les services du CIRAD seront utilisés dans le cadre de ce projet en raison de son expérience.



Contact : Cirad ca TCOT; 73, Rue Jean-François Breton; TA 70/16; 34398 Montpellier cedex 5, France

- Dr Jean-Paul Gourlot, Tél. : (33)-4-6761-5875, e-mail : jean-paul.gourlot@cirad.fr
- Dr Bruno Bachelier, Tél. : (33)-4-6761-6596, e-mail : bruno.bachelier@cirad.fr

### **Tanzania Bureau of Standards (TBS)**

Le Tanzania Bureau of Standards (TBS) est l'unique organisme de réglementation de la Tanzanie. Créé en 1975, le TBS est rattaché au ministère de l'Industrie et du Commerce. Ses activités sont les suivantes :

- Formulation et promulgation des réglementations en Tanzanie dans tous les secteurs de l'économie du pays avec une priorité accordée à l'industrie des textiles et du cuir, à l'agriculture et l'agroalimentaire ainsi qu'à l'industrie chimique, à l'ingénierie mécanique et à l'environnement ;
- Amélioration de la qualité des produits pour l'exportation et la consommation nationale par le biais de divers programmes d'homologation ;
- Promotion de ses services de normalisation et d'assurance qualité dans l'industrie et le commerce par la formation du personnel à la normalisation en entreprise, à l'assurance et l'amélioration de la qualité et aux techniques des laboratoires ;
- Analyse d'échantillons pendant la phase d'application des étalons ou à la demande des fabricants ;
- Étalonnage des équipements de mesure industriels et commerciaux dans les domaines de la masse, longueur, volume, énergie, température etc.

Les laboratoires du TBS incluent un laboratoire chimique, un laboratoire pour la construction, un laboratoire pour le génie mécanique, un laboratoire pour l'électrotechnique, un laboratoire agroalimentaire et un laboratoire d'analyse textile et du cuir.

Contact :

Tanzania Bureau of Standards

P.O. Box 9524 Dar es-Salaam, Tanzanie

Tél. : +255-22-2450206, -2450949, -2450298

Fax : +255-22-2450959

e-mail : info@tbs.or.tz

- M. Diamon Jim Mwakyembe, directeur du TBS, e-mail : djmwakyembe@yahoo.co.uk
- Mme Beatrice M.Mutabazi, directrice adjointe, email : beatricemutabazi@yahoo.com
- M. Dominic Haynes Mwakangale, ingénieur textile, e-mail : dhmwakangale@yahoo.com

### **Tanzania Cotton Board (TCB)**

Le TCB a pour objectif d'améliorer et de développer la filière coton. À cet effet, le TCB est chargé de la promotion et du suivi de toute la production, commercialisation, transformation et exportation du coton. Le TCB classe visuellement la production entière de coton tanzanienne et 10 % des balles sont analysées par mesure instrumentale.

Tanzania Cotton Board (TCB), P.O. Box 9161, Dar es-Salaam, Tanzanie

- Dr Joe C.B. Kabissa, directeur général

Tél. : (2550 -022-2122564 / +255-744-375-898, e-mail: jkabissa@tancotton.co.tz

### **CERFITEX**

Le CERFITEX (Centre de Recherche et de Formation pour l'Industrie Textile) est une école textile qui forme des ingénieurs et techniciens pour l'industrie textile. Le centre fut établi en juillet 2004 dans la continuité du travail réalisé par l'ESITEX. Le CERFITEX est situé à Ségou au Mali et dépend du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Adresse : BP – 323 Ségou, Mali

Tél. : (223)-2320493

Fax : (223)-2321308

Contact : M. Djibrila C. Maiga, directeur général

M. Bréhima Tounkara, directeur des études

M. Lassana Sako, conseiller spécial du directeur général

### **SOFITEX**

La SOFITEX est la plus grande des trois entreprises de coton du Burkina Faso. Parallèlement, la SOFITEX est chargée du classement de la production entière de coton du pays. Elle appartient à 35 % au gouvernement, à 34 % à DAGRIS et à 30 % à l'Union Nationale des Producteurs de Coton. La SOFITEX est impliquée étroitement dans les programmes d'assurance qualité initiés par l'UE/ONUDI/UEMOA.

Adresse : SOFITEX

BP 147 Bobo-Dioulasso, Burkina Faso

Tél. : (226)-20-97-00-25

Fax : (226)-20-97-0023 / +226-20-98-18-96

e-mail : dg@sofitex.bf

Contact : M. Jonas Bayoulou, jonas@fasonet.bf

M. Rodolphe Joël Ky, j.ky@caramail.com

M. Hervé Somda, hersomda@yahoo.fr

**Bremer Baumwollbörse (Bourse du coton de Brême)**

La Bremer Baumwollbörse est un organisme pour le coton situé en Allemagne qui compte environ 180 membres répartis dans 30 pays. Les membres sont des producteurs, des expéditeurs, des négociants/agents, des filatures, des banques, des compagnies d'assurance et des fabricants de machines pour l'industrie textile. Ses rôles et activités principales sont l'élaboration de règles internationales du commerce, l'arbitrage technique et de la qualité, l'organisation de séminaires sur le coton, de la Conférence internationale biennale sur le coton, le classement du coton (visuel et instrumental), la publication d'un rapport bimensuel sur le coton, la réalisation d'études par des experts, la diffusion d'informations pour les opérations de relations publiques sur le coton et les analyses de marché. Le Faserinstitut de Brême fait office de laboratoire de la Bourse du coton.

La Bremer Baumwollbörse prévoit, sur accord de son conseil d'administration, de contribuer au projet en offrant son expertise sur les changements spécifiques de la CSITC dans les règles du commerce et en créant un centre de formation sur la chaîne de mesure instrumentale d'Uster (HVI) dans un objectif unique de formation et de revérification des échantillons.

Contact : Bremer Baumwollbörse / Bremen Cotton Exchange / Bourse du coton de Brême  
Wachtstr. 17-24, 28195 Bremen, Allemagne  
M. Jan Wellmann, directeur  
Tél. : (49)-421-33970-0, Fax – 33  
e-mail : info@baumwollboerse.de

**Service du marketing agricole, ministère américain de l'Agriculture des États-Unis (USDA-AMS)**

Le programme pour le coton de l'USDA-AMS soutient la commercialisation efficace du coton en préparant, distribuant et encourageant l'utilisation des étalons universels de classement et en offrant un service de classement et d'informations sur le coton afin de satisfaire les besoins et attentes de la filière coton et de l'industrie textile.

L'USDA-AMS est un membre important du Groupe de travail CSITC et contribuera de façon significative à toutes étapes importantes du projet. Les États-Unis n'étant pas membre du CFC, les dépenses de l'USDA-AMS seront couvertes par l'USDA.

Contact : USDA, AMS, Cotton Program  
3275 Appling Road  
Memphis, TN 38133  
Standardization and Engineering Branch  
James Knowlton, responsable  
Tél. : (1)-901-384-3030  
Fax : (1)-901-384-3032

## F. Choix des régions et des institutions partenaires

Le choix des régions et des institutions partenaires est fondé sur les résultats du projet CFC/ICAC/30FT. La nature précise de la participation des différents partenaires et de la coopération entre eux, leurs conseils d'administration et leurs ministères est en train d'être précisée.

La première étape du projet a consisté à sélectionner les régions qui accueilleraient les Centres Techniques Régionaux (CTR). Dans le choix des régions considérées, l'accent a été mis sur la capacité des CTR établis à s'autofinancer une fois le projet terminé. Par conséquent, le choix des régions clés est fondé sur les facteurs suivants :

- en premier, sur la production de coton des régions (voir chapitre B),
- sur l'homogénéité de la production du coton (même type d'égrenage),
- sur la coopération existante entre les pays envisagés.

Il convient de rappeler que le présent projet a été conçu de façon à ce qu'il joue le rôle de projet pilote pour l'Afrique. Le nombre de Centres Techniques Régionaux (CTR) créés est limité en raison de la conception même et des limites budgétaires du projet, ainsi que de l'objectif d'autofinancement des CTR. Par conséquent, le projet n'aura pas la même portée dans tous les pays producteurs de coton même si son but principal est de soutenir l'ensemble de ces pays. Dans les régions où il ne sera pas possible de mettre en place un CTR dès la première phase, il sera néanmoins possible que a) les laboratoires d'analyse des régions sélectionnées bénéficient d'une assistance de base de la part des RTC et b) que les organismes experts internationaux participant au projet apportent leur soutien aux régions.

L'Afrique de l'Ouest est la principale région productrice de coton. Huit pays, dont six grands producteurs, coopèrent au sein de l'UEMOA. De plus, le Ghana et le Nigeria, qui sont également producteurs de coton, viennent s'ajouter à ce groupe de pays. Ainsi, la production annuelle totale de la région dépasse les 700 000 tonnes.

Dotés d'une langue commune (le français) le Bénin, le Burkina Faso et le Mali sont les pays les plus susceptibles d'accueillir un CTR. Le Togo et la Côte d'Ivoire n'ont pas été retenus pour des raisons de sécurité. Le Sénégal n'a pas été sélectionné en raison de sa situation géographique excentrée et de sa production de coton relativement faible. Le Nigeria et le Ghana, qui n'appartiennent pas à l'UEMOA, ont été écartés à cause de leur langue nationale différente et du fait qu'ils ne participent pas aux initiatives de coopération des pays de l'UEMOA.

La zone Afrique australe et de l'Est est également une région productrice de coton, qui comprend, entre autres, l'Éthiopie, le Mozambique, la Tanzanie, l'Ouganda, la Zambie, le Zimbabwe et, avec une production moindre, le Kenya et le Malawi. Étant donné le volume total de la production de l'ensemble de ces pays (env. 300 000 tonnes par an), il n'est pas possible de séparer l'Afrique australe de l'Afrique de l'Est et d'attribuer un CTR à chacune de ces deux régions. Par conséquent, dans le cadre de ce projet, l'éventuelle assistance complémentaire de l'Afrique du Sud à ce groupe de pays sera peut-être envisagée pour pallier à l'absence initiale d'un CTR.

Le Soudan ainsi que l'Égypte, dans une moindre mesure, produisent du coton ELS (Extra Long Staple). La mesure instrumentale des cotons ELS diffère de celle utilisée pour les variétés

courantes de coton. Bien que le Groupe de travail de la CSITC (Standardisation de la Mesure Instrumentale du Coton) n'inclue pas actuellement les cotons ELS et que l'Égypte et le Soudan ne constituent pas immédiatement une région à doter d'un CTR, il est possible que la production de coton Upland soit ajoutée aux activités du CSITC. Ainsi, il est envisageable que ces pays bénéficient du soutien du Centre Régional de l'Afrique de l'Est et des organismes experts internationaux participants.

En Afrique centrale, le Tchad et le Cameroun (ainsi que le Nigeria qui fait officiellement partie de la région) sont les principaux producteurs de coton. En raison des infrastructures en place, il est difficile d'ajouter des pays dans la région d'Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, la production de coton et le nombre de laboratoires d'analyse de ces pays ne sont pas suffisants pour justifier l'exploitation durable d'un CTR à la fin du projet financé par le CFC. C'est pourquoi, il est prévu que ces pays bénéficient de l'assistance du CTR de l'Afrique de l'Ouest et des organismes experts internationaux. L'expérience acquise lors de ce projet permettra d'évaluer les éventuels avantages et la viabilité d'un CTR pour l'Afrique centrale une fois ce projet terminé.

La sélection des organismes partenaires pour les Centres Techniques Régionaux (CTR) est effectuée en fonction des critères suivants (indiqués par ordre d'importance) :

- Contexte politique actuel, stabilité politique, réglementation en vigueur
- Indépendance vis-à-vis d'intérêts opposés
- Compétences et experts actuels (dans différents champs d'activités)
- Activités au niveau régional sans privilégier un ou plusieurs pays en particulier
- Administrations en mesure d'accueillir le CTR (capacités d'organisation)
- Instruments de référence ou outils de démonstration disponibles sur place pour la formation du personnel
- Transports/Infrastructures (aéroport, réseau routier, télécommunications)
- Emplacement central
- Langue commune pour toute la région
- Capacités d'accueil (hébergement, salles de classe, etc.)

Afin de sélectionner les partenaires d'Afrique de l'Ouest, des entretiens ont eu lieu avec des experts d'environ 26 organismes différents provenant de l'ensemble de la filière coton (de la production à la filature en passant par l'égrenage et le classement) du Bénin, du Burkina Faso et du Mali.

Le CERFITEX de Ségou au Mali a été retenu comme partenaire pour le présent projet en raisons des avantages suivants que celui-ci présente :

- Indépendance vis-à-vis d'intérêts opposés
- Matériel et connaissances de base nécessaires à l'analyse du coton (actuellement, en l'absence d'instruments CMI en service)
- Laboratoire suffisamment spacieux pour accueillir un instrument CMI
- Savoir-faire et cadre favorisant les initiatives de formation dans la région
- Connaissances/notions nécessaires à la création d'un Centre Régional dans la région UEMOA

Pour apporter l'expertise nécessaire aux activités de routine de classement et de mesure instrumentale du coton, le bureau de classement de Bobo Dioulasso de la SOFITEX, au Burkina

Faso, a été retenu pour le CTR prévu pour l'Afrique de l'Ouest. Les avantages que la SOFITEX présente sont les suivants :

- Expertise en égrenage, classement manuel et mesure instrumentale
- Formation internationale en classement
- Matériel disponible pour l'analyse du coton par CMI
- Connaissances en matière de gestion de la qualité et des critères à respecter
- Expérience en matière de formation régionale

En associant le CTR du CERFITEX et l'expertise de la SOFITEX, il sera possible d'assurer l'indépendance et de renforcer les capacités des participants. La SONAPRA au Bénin, qui présente le même type d'avantages que la SOFITEX, n'a pas été sélectionnée en raison des grandes distances qui la séparent de l'autre organisme partenaire.

Le choix des partenaires en Afrique de l'Ouest est conforme aux résultats des études menées par l'UE/ONUDI/UEMOA sur la chaîne de la valeur ajoutée de la filière coton (de la production du coton fibre à la production du textile).

Afin de sélectionner les partenaires de l'Afrique australe et de l'Est, des réunions ont été organisées avec des experts lors d'une session plénière du CCIC. Une autre méthode employée a consisté à demander à d'autres experts de répondre à un questionnaire et à mettre sur pied un atelier au mois de septembre. Les réponses ont été fournies par différents experts provenant du Kenya, du Mozambique, d'Afrique du Sud, de Tanzanie, d'Ouganda, de Zambie et du Zimbabwe.

Pour le CTR de l'Afrique australe et de l'Est, la Tanzanie offre les meilleures conditions, en particulier à Dar es Salaam. En effet, la Tanzanie dispose d'une structure d'analyse du coton établie au niveau national. À Dar es Salaam, un réseau intéressant pourrait permettre l'association du TBS et du TCB en tant que partenaires directs.

Le Tanzania Cotton Board (TCB) est chargé de l'ensemble du classement manuel et de la mesure instrumentale du coton en Tanzanie et, par conséquent, jouit d'une grande expérience en matière d'analyse et de contrôle réguliers de la production du coton. Dans le passé, le CFC a inclus le TCB dans le cadre de ses activités. Étant l'unique organisme de standardisation en Tanzanie, le Tanzania Bureau of Standards (TBS) est responsable du contrôle de la qualité dans l'industrie et le commerce. TBS a des connaissances très étendues en mesure et en gestion de la qualité de la mesure, ainsi qu'en étalonnage et en formation à l'intention des laboratoires. Au vu de ses activités quotidiennes, le TBS semble en mesure de contrôler les laboratoires et les méthodes qu'ils emploient pour différents produits, dont les textiles. De surcroît, le TBS jouit d'une indépendance totale vis-à-vis de la filière coton, des initiatives de promotion du coton et de laboratoires d'analyse particuliers dans le secteur cotonnier. L'association de ces deux partenaires présente les mêmes avantages que ceux indiqués pour les partenaires d'Afrique de l'Ouest. D'autres facteurs ont justifié la sélection de la Tanzanie / Dar es Salaam, notamment :

- La Tanzanie est l'un des principaux pays producteurs de coton de l'Afrique australe et de l'Est
- Site particulièrement intéressant pour analyser le coton grâce à son port qui est l'un des centres d'expédition principaux du coton de l'Afrique de l'Est
- Aéroport international

- Le laboratoire Wakefield Inspection Services situé à Dar es Salaam, qui fait partie de la multinationale WIS et est équipé d'un instrument CMI pour le contrôle de la qualité du coton, peut participer au projet pour inspecter le travail du CTR de manière indépendante

La Zambie n'a pas été envisagée pour les raisons suivantes : les autorités estiment que la filière coton ne présente pas d'intérêt institutionnel, la mesure instrumentale du coton employée actuellement est effectuée principalement par des sociétés commerciales privées, le site ne semble pas présenter de réseau routier desservant les zones portuaires généralement utilisées pour l'expédition du coton. Le Zimbabwe n'a pas été retenu principalement en raison de la situation politique et de son éloignement. La faible production cotonnière du Kenya et du Malawi explique que ces pays n'ont pas été sélectionnés. Le Mozambique, qui ne dispose pas d'une structure d'analyse par CMI et dont la langue nationale est différente de celle de la majorité des autres pays, n'a pas été retenu. L'Ouganda, même s'il a manifesté un certain intérêt à participer au système CSITC, n'a pas souhaité diriger les activités d'un CTR. Comme elle n'appartient pas au CFC, l'Afrique du Sud n'a pas été retenue comme partenaire direct pouvant accueillir un CTR.

Les parties et les partenaires associés ont confirmé qu'ils acceptaient d'assumer les responsabilités suivantes :

- Se charger de l'accueil des CTR
- Réaliser les programmes de formation dans leurs locaux
- Proposer les services de leurs experts aux laboratoires nationaux d'analyse du coton dans les pays voisins en vue de former le personnel à l'usage des instruments CMI
- Administrer les systèmes d'analyse
- Effectuer des analyses pour contrôler la qualité du coton produit dans l'ensemble de la région

## PARTIE II. DESCRIPTION DU PROJET

### A. Objectifs et principes du projet

Une analyse insuffisante de la qualité du coton peut avoir des conséquences néfastes sur le commerce du coton. Les résultats d'analyse objectifs et fiables sur la fibre coton sont en passe de devenir une obligation incontournable pour les acteurs de la filière et du commerce du coton. De plus, les principaux pays importateurs de coton, tels que la Chine, intègrent de plus en plus les données obtenues par la mesure instrumentale dans le commerce du coton. Le coton, s'il est proposé sans éléments suffisants de vérification de sa qualité, oblige ses producteurs à en baisser le prix ou les exclue directement du marché.

Les pays développés producteurs de coton comme les Etats-Unis d'Amérique ont déjà établi leur propre système d'évaluation de la qualité de leur coton et « l'utilisation de la classification « HVI » s'est traduite par un avantage concurrentiel des Etats-Unis d'Amérique sur le marché mondial. Le développement d'un système instrumental adapté pour les producteurs de coton en Afrique et ailleurs faciliterait leur accès aux marchés mondiaux »<sup>1</sup>. Cependant, à l'heure actuelle, il n'existe pas de système de vérification approprié des laboratoires d'analyse au niveau international. La seule mise à disposition de machines d'analyse n'est pas suffisante pour fournir des valeurs d'analyse fiables. Des exemples du monde entier indiquent qu'en l'absence de procédures d'analyse homologuées, les résultats ne sont pas pris en compte et sont par conséquent inutiles. Les résultats des analyses doivent être fiables et à un niveau reconnu à l'échelle internationale. Ainsi, les pays en développement qui produisent du coton seront désavantagés sur le marché mondial tant qu'ils n'adopteront pas un système international d'évaluation de la qualité.

Par ailleurs, le manque d'harmonisation au niveau international des documents de référence (guides, manuels), des procédures d'étalonnage et de l'exploitation des logiciels de différentes générations d'équipements d'analyse ne fait qu'aggraver la situation actuelle. Les laboratoires d'analyse et les résultats qu'ils produisent ne font pas l'objet d'un contrôle satisfaisant. Le besoin actuel d'une meilleure gestion des matières brutes et la nécessité d'une production et d'un traitement viables et durables exigent la création d'un système d'homologation que tous les acteurs de la filière coton devront adopter, du producteur au consommateur. Une meilleure caractérisation des matières brutes accompagnée de résultats d'analyse vérifiés devrait permettre d'obtenir des propriétés de fils plus homogènes et de meilleure qualité et, ainsi, bénéficier aux participants.

L'objectif de ce projet est d'assister les producteurs de coton, notamment les pays les moins développés, à satisfaire les critères de qualité sur le marché mondial du coton afin qu'ils puissent renforcer ou simplement maintenir leur position face à la concurrence tout en suivant les évolutions modernes du marché des consommateurs. Il est par conséquent vital de permettre à ces pays de vendre leur coton accompagné d'informations sur sa qualité - objectives et fiables grâce aux instruments de mesure – basées sur les tests et procédures reconnus à l'échelle internationale.

---

<sup>1</sup> USAID : Résumé et résultats de l'évaluation du coton ouest-africain, 25 septembre – 14 octobre 2004



Les initiatives suivantes seront nécessaires pour atteindre cet objectif :

- Introduction d'un système d'évaluation de la qualité fiable, applicable partout dans le monde, aux règles et critères clairement définis et fondé sur un système international d'homologation des laboratoires d'analyse du coton.
- Renforcement de la position des pays en développement sur les marchés internationaux, en particulier ceux d'Afrique, par la création et la mise en oeuvre d'un système d'évaluation de la qualité en mesure de stimuler leur filière coton. Ainsi, il est nécessaire de renforcer les capacités régionales africaines pour l'application commerciale de la mesure instrumentale par les moyens suivants : création des Centres Techniques Régionaux (CTR) et formation de leur personnel, assistance technique, soutien pour l'entretien et la maintenance des équipements et mobilisation des ressources nécessaires à l'usage de la mesure instrumentale. La formation sera un élément fondamental pour créer un réseau harmonisé de laboratoires qui seront en mesure de respecter les critères de mesure du coton.

Le financement du projet sera consacré principalement à l'application des critères de qualité du coton dans les pays africains en développement, avec le concours des instances africaines qui constituent les Centres Techniques Régionaux. L'assistance fournie devra principalement couvrir les coûts matériels et les frais de personnel. D'autres initiatives complémentaires seront envisagées dans plusieurs régions du monde afin d'établir un système cohérent et accepté à l'échelle internationale. Même si ces initiatives ne seront pas financées dans le cadre de ce projet, elles contribueront toutefois à sa réussite.

La première phase indispensable du projet sera le développement d'un système international d'homologation des laboratoires reconnu et adopté à l'échelle internationale, qui s'appliquera strictement aux régions dans leur ensemble (et non plus soit aux pays développés soit aux pays en développement). Ce dernier doit être conçu comme un système global, adapté à tous les pays du monde et présentant des avantages pour tous les pays participants.

Les instruments CMI (Standardised Instrumental Testing of Cotton) tels que les High Volume Instruments (HVI), fabriqués par Uster à Knoxville, au Tennessee (USA) et les Automatic Rapid Testers (ART), fabriqués par Premier Evolvics à Coimbatore, en Inde, seront utilisés pour le projet. Ces instruments peuvent mesurer de 300 à 500 balles par période de travail et respectent les normes techniques exigées par les filatures.

Le développement du système international d'homologation des laboratoires doit, entre autres, comprendre les travaux suivants :

- Établir les règles régissant la coopération internationale en matière d'analyse, d'homologation et d'arbitrage
- Définir la méthode d'analyse destinée notamment à l'échantillonnage et l'étalonnage
- Préciser la portée des procédures de contrôle
- Ajouter et mettre en application les règles appliquées à l'analyse du coton dans les règlements des associations cotonnières régissant le commerce du coton
- Élaborer une structure mondiale en mesure de soutenir les laboratoires participants, comprenant un centre international et des centres de coordination régionaux
- Homologation des laboratoires sur la base de leurs résultats (tests interlaboratoires)

- Homologation des laboratoires en fonction de leur respect des pratiques en vigueur
- Matières de référence internationales d'étalonnage
- Solutions aux problèmes techniques limitant l'usage des instruments CMI

À cet effet, le Groupe de travail du CCIC a établi les propriétés de références suivantes :

- Micronaire
- Résistance à la rupture / ténacité
- Longueur
- Uniformité de la longueur
- Grade couleur (réflectance)
- Grade couleur (degré de jaune)

Le système d'homologation inclura tout type d'appareil de mesure instrumentale mais sans privilégier de fabricant ou de système particulier. Le critère principal est la conformité de l'appareil aux Matières de référence universelles (Universal Calibration Standards) telles que les échantillons de coton HVI-CCS et les plaques d'étalonnage couleur de l'USDA, ainsi qu'à d'autres paramètres conformes. Ces étalons, qui ont été créés par l'USDA (Ministère de l'Agriculture des États-Unis) dans le but que tous les pays du monde les utilisent comme matières de référence d'étalonnage, sont actuellement acceptés par la majorité des pays producteurs de coton. Jusqu'à présent, aucune autre procédure n'a été proposée pour les opérations d'étalonnage des machines. Les étalons artificiels ne seront pas disponibles pour définir la plupart des propriétés.

Certaines propriétés, comme les impuretés et matières étrangères (trash), ne sont pas correctement mesurées par le procédé de mesure instrumentale. Par conséquent, le classement manuel et visuel est une méthode jugée valable qui sera incluse dans le projet. L'objectif dudit projet est d'obtenir une description exhaustive de la qualité du coton, reposant principalement sur les résultats de l'analyse CMI mais en prenant en compte les propriétés que les instruments ne peuvent pas mesurer correctement pour le moment.

Étant donné que les cotons ELS (Extra Long Staple) présentent des différences sensibles par rapport aux variétés courantes, les travaux sur ce type de fibres n'est pas inclus dans le travail du CSITC.

Seul un système de contrôle et de mesure harmonisé au niveau mondial peut assurer une participation équilibrée de tous les acteurs de la chaîne commerciale.

Premièrement, un système international d'homologation des laboratoires sera créé. En plus d'une reconnaissance internationale nécessaire à ce type d'homologation, l'objectif principal portera sur la mise en place d'un test international d'homologation sous l'égide de la CSITC. En participant à ce test, les laboratoires pourront démontrer leur capacité à fournir des résultats fiables.

Deuxièmement, une assistance devra être fournie aux pays producteurs africains afin qu'ils adoptent et appliquent les normes internationales de qualité du coton pour augmenter leur compétitivité. Il sera ainsi important de :

- Prêter une attention particulière aux problèmes spécifiques des pays en développement pendant la phase d'homologation de leurs laboratoires de mesure du coton :
  - Problèmes d'organisation
  - Problèmes techniques (tels que le conditionnement d'air, l'alimentation électrique, l'entretien des laboratoires)
- Développer les capacités nécessaires aux centres techniques régionaux (CTR) pour leur permettre d'apporter un soutien technique aux laboratoires régionaux par le biais de :
  - Centres techniques régionaux
    - Afrique de l'Ouest – Mali / Burkina Faso
    - Afrique australe et de l'Est – Tanzanie
  - Formation internationale d'experts des CTR
  - Assistance et suivi des CTR par les partenaires internationaux
- Soutenir directement les laboratoires en Afrique afin qu'ils assurent la fiabilité de leurs mesures dans le cadre des critères établis
  - Expertise et soutien financier pour apporter les améliorations nécessaires aux équipements
  - Formation du personnel des laboratoires régionaux par les Centres de coordination régionaux
  - Assistance technique, soutien aux opérations de maintenance
  - Mesures de référence fournies aux laboratoires

Les laboratoires et les régions d'Afrique qui ne peuvent bénéficier de l'assistance directe des deux centres techniques régionaux recevront le soutien des partenaires internationaux.

Les CTR devront assumer deux grandes activités régulières :

- Mesures de référence pour les fibres coton (laboratoire de références régional)
  - Revérification des échantillons analysés par les laboratoires ;
  - Tests interlaboratoires au niveau régional sur des échantillons de coton provenant de toute la région.
- Assistance aux laboratoires pour obtenir leur homologation.
- Formation
  - Pour les laboratoires de classement sur la mesure instrumentale et sur le classement visuel supplémentaire ;
  - Pour les laboratoires de classement sur la gestion de la qualité ;
  - Pour sensibiliser les acteurs de la filière sur la complexité du facteur qualité, son interdépendance et ses conséquences sur les étapes suivantes de la filière.
- Mise à disposition d'expertise auprès des laboratoires concernant des problèmes particuliers.
- Compilation et diffusion des informations techniques (sous la forme de bases de données).
- Renforcement de la coopération entre les partenaires de différents pays de la région concernée.
- Possibilité de réaliser des analyses supplémentaires pour la production de coton en tant que service facturé, en faisant intervenir les techniciens et les instruments financés par le projet.

Le Centre de coordination international, sous l'égide des organismes experts internationaux, aura la responsabilité de mener les activités suivantes :

- Évaluation des laboratoires d'analyse du coton (niveau mondial)
- Préparation de la structure d'assistance régionale
- Formation des experts régionaux
- Coordination des CTR
- Audit périodique des CTR
- Mesures de référence
  - Tests d'échantillons interlaboratoires au niveau régional
  - Vérification supplémentaire des échantillons retestés au niveau régional
- Soutien et vérification de la formation régionale
- Mise à disposition d'expertise auprès des CTR
- Expertise auprès des laboratoires d'analyse
- Compilation et diffusion des informations techniques
- Renforcement de la coopération entre les CTR

Les organismes experts internationaux, tels que le FIBRE, le CIRAD et l'USDA, seront chargés de la création du Centre de coordination international prévu dans le cadre de ce projet.

### **B. Évolutions de la caractérisation du coton, notamment en Afrique**

#### *Caractérisation du coton*

Actuellement, l'analyse du coton connaît une évolution majeure. Le classement manuel et visuel est désormais jugé insuffisamment objectif et précis pour permettre le traitement et le commerce du coton analysé de la sorte. Au début des années 1970, de nouveaux instruments ont été développés afin de rendre la mesure instrumentale plus rapide et économique. La dénomination exacte des instruments est « CMI », mais ceux-ci sont mieux connus sous le nom de la marque commerciale « HVI ». Dans certains pays, comme aux États-Unis, la qualité de chaque balle de coton produite est évaluée au moyen des instruments CMI, ce qui donne à ce pays un avantage concurrentiel sur les marchés internationaux (remarquons que l'Australie et la Chine suivent cet exemple). De nos jours, on recense environ 1900 instruments CMI en exploitation dans le monde entier.

Le continent africain dispose déjà de plusieurs instruments CMI, notamment dans les pays suivants : <sup>1</sup>

- Bénin 4
- Burkina Faso 1
- Cameroun 1
- Tchad 2
- Égypte 6
- Ghana 1
- Côte d'Ivoire 1 plus 1 prévu pour 2005 (UE/ONUDI/UEMOA)
- Kenya 2
- Lesotho 1
- Mali 1 en 2005 (UE/ONUDI/UEMOA)

---

<sup>1</sup> D'après les informations fournies par l'USDA (J. Knowlton) et les conclusions obtenues au cours des différents entretiens

- Maurice 1
- Maroc 3
- Nigeria 2
- Sénégal 1 prévu pour 2005 (UE/ONUDI/UEMOA)
- Afrique du Sud 18
- Soudan 2
- Tanzanie 2 plus 1 en 2005
- Togo 1 en 2005 (UE/ONUDI/UEMOA)
- Tunisie 4
- Ouganda 1
- Zambie 1
- Zimbabwe 6

Les instruments sont utilisés par les bureaux de classement du coton, les centres de recherche et les filatures.

Quoique l'Afrique dispose de quelques instruments CMI, elle est pénalisée par les désavantages suivants :

- Nombre insuffisant d'instruments pour couvrir l'intégralité de la production cotonnière du continent africain.
- Beaucoup d'instruments utilisés à des fins de recherche/sélection et non pour l'analyse du coton fibre produit.
- Maintenance insuffisante ou incorrecte des instruments existants, entraînant un usage trop peu fréquent (voire inexistant) de ceux-ci pour l'analyse du coton. En conclusion, on constate une absence de formation et d'entretien.
- Résultats d'analyse contestables en raison de l'état des laboratoires (conditionnement d'air, alimentation électrique, étalonnage).

Une étude réalisée par l'USAID (Agence américaine pour le développement international) en 2004 apporta la triste conclusion « qu'en dépit de l'utilisation d'équipements HVI par le C-4 (Bénin, Burkina Faso, Tchad et Mali), les conditions requises de contrôle qualité ne sont pas satisfaites et que par conséquent, les résultats des analyses sont contestables et ne peuvent être utilisés à des fins commerciales ». <sup>1</sup> Cette conclusion s'applique également à d'autres pays africains.

Cela constitue le point de départ de la présente proposition de projet :

Les centres techniques régionaux seront situés dans deux régions africaines productrices de coton et reposeront sur les organismes existants dans les pays de la région. Ces centres techniques régionaux seront établis en :

- Afrique de l'Ouest : l'école textile CERFITEX à Ségou au Mali, en coopération avec la salle de classement de la SOFITEX à Bobo Dioulasso au Burkina Faso.
- Afrique de l'Est et australe : le Tanzania Bureau of Standards (TBS) en coopération avec le Tanzania Cotton Board (TCB).

Ces deux solutions, que renforcera l'association des partenaires participants, présentent l'avantage d'assurer l'indépendance des travaux d'analyse, ainsi que de renforcer les

connaissances relatives à l'emploi quotidien de la mesure instrumentale du coton et à la gestion de la qualité. Les motivations de ce choix sont décrites en détail dans le Chapitre I-F. : Choix des régions et des institutions partenaires.

### C. Description des composantes, des activités et des résultats du projet

Le projet comporte une composante mondiale et une composante purement africaine. Toutefois, on ne saurait considérer les composantes africaines sans tenir compte des composantes internationales. De plus, les travaux réalisés en Afrique serviront de modèle pour les autres régions productrices de coton.

Les composantes du projet sont :

A – Adoption mondiale de la CSITC (composante mondiale)

- Adoption et application fondamentales du système CSITC au marché du coton à l'échelle internationale

B – Évaluation des laboratoires d'analyse du coton (composante mondiale)

- Installation d'un système de tests interlaboratoires pour évaluer les laboratoires d'analyse

C – Soutien aux pays producteurs de coton d'Afrique (composante Afrique)

- Soutien aux pays africains pour les aider à satisfaire les critères de qualité de l'analyse, principalement par le biais des Centres techniques régionaux

D – Assistance technique pour améliorer la fiabilité de la mesure instrumentale (composante Afrique principalement)

- Définition de normes techniques fondamentales / études de variabilité du coton pour les régions Africaines

E – Évaluation et diffusion

- Diffusion des résultats et des conclusions du projet dans l'ensemble de la filière du coton

F – Gestion du projet et de son financement

- Gestion du projet au niveau de l'agence exécutive du projet, du CIRAD et des CTR en Afrique

G – Supervision, suivi et évaluation





## Composante A : Adoption mondiale de recommandations du CSITC

Le système international d'homologation des laboratoires d'analyse du coton prévu dans le cadre du présent projet doit faire l'objet d'une préparation méticuleuse s'il veut répondre aux attentes et aux besoins de l'ensemble des partenaires de la filière coton, et ce, partout dans le monde. Étant donné que la viabilité de ce système international passera par l'acceptation volontaire de la majorité des pays producteurs de coton, des associations professionnelles du secteur et des laboratoires d'analyse (ou des bureaux de classement), il est obligatoire d'envisager et d'incorporer, toutes les demandes pertinentes et constructives. A cette fin, il est prévu de définir les conditions de l'adoption mondiale de la CSITC ainsi que les méthodes standard d'analyse CMI du coton. Par ailleurs, il est impératif d'inclure le système CSITC dans les règles commerciales et le commerce du coton.

Cette première composante sert de base à toutes les autres composantes du projet et définit les procédures de mise en application des mesures d'assistance pour l'Afrique.

Bien que l'organisation de ces activités incombe principalement au Groupe de travail de la CSITC, celles-ci sont en partie préparées durant le déroulement du projet, puis soumises à l'approbation du Groupe de travail. La majeure partie des coûts sera financée par les contributions non financières des partenaires internationaux appartenant au Groupe de travail de la CSITC, en particulier l'USDA-AMS. La Bourse du coton de Brême prévoit, sur accord de son conseil d'administration, de créer un centre de formation destiné aux techniciens des régions concernées et consacré à la mesure instrumentale et au classement visuel. La Bourse du coton de Brême prévoit de :

- Acheter une nouvelle chaîne de mesure instrumentale (modèle HVI 1000, fabriqué par Uster) à des fins de formation et de vérification des résultats d'analyse
- Fournir une salle climatisée devant accueillir la CMI
- Fournir des salles de conférences pour les programmes de formation

Le Faserinstitut de Brême proposera également une formation sur une nouvelle chaîne de mesure instrumentale de type ART de Premier, ainsi qu'au moyen d'autres chaînes. De plus, il lancera des initiatives de renforcement des capacités en gestion de la qualité et en homologation des laboratoires conformément à la norme ISO 17025. Le Faserinstitut de Brême dirigera, avec le concours de la Bourse du coton de Brême, les séances de formation prévues dans l'objectif d'approfondir les connaissances des experts régionaux en matière de mesure instrumentale, maintenance des chaînes, gestion de la qualité, classement visuel du coton et règles commerciales et d'échanges.

### Objectifs :

- Création d'une structure d'évaluation de la CSITC, adoptée par tous les acteurs de la filière coton
- Définition des responsabilités des organismes participants
- Spécification de définitions fondamentales
- Application des objectifs de la CSITC dans le commerce du coton

### Activités :

A.1. Définition des règles régissant la coopération internationale

A.1.1. Préparation de la structure CSITC

A.1.2. Définition des responsabilités précises des organismes participants

A.1.3. Préparation des règlements à l'intention des CTR Africains et de leurs conseils d'administration

A.2. Définition de la méthode d'analyse

*Une méthode d'analyse définie prenant en compte toutes les recommandations pertinentes sera cruciale pour obtenir des résultats harmonisés*

- *Notamment pour l'échantillonnage, l'étalonnage, les conditions d'analyse et les tests eux-mêmes*
- *Conformes aux Directives ASTM de l'USDA, aux manuels d'utilisation des chaînes HVI ITMF et respectant les autres recommandations requises*

A.3. Application des règles d'analyse

*Cette étape est d'une importance vitale pour obtenir les résultats escomptés en matière d'analyse CMI. Cet objectif passera par la coopération de tous les acteurs de la filière coton*

A.3.1. Communication des informations aux associations cotonnières

- Recommandations des modifications à apporter aux règles d'échange/commerciales
- Recommandations des procédures d'arbitrage

A.3.2. Diffusion des informations nécessaires aux autorités nationales (notamment les instances régulatrices)

A.4. Mise à disposition des matières de référence pour l'étalonnage (USDA, coûts non compris dans le projet)

A.5. Activités du Groupe de travail relatives à l'acceptation des résultats et des conclusions du projet à l'échelle internationale

Résultats :

- Structure du système CSITC applicable au commerce mondial du coton et assurant l'assistance aux régions
- Ensemble complet des méthodes d'analyse CMI fixées pour assurer la fiabilité des analyses
- Règles commerciales, notamment en matière d'analyse CMI

Calendrier global :

Les tâches principales seront terminées en l'espace d'une année (année 1).

Les opérations devant se dérouler au cours des années suivantes comprennent les travaux de la CSITC et la diffusion des informations aux autorités et aux instances nationales nécessaires (notamment régulatrices) ainsi qu'aux associations professionnelles de la filière coton.

Coûts :

Les coûts de cette composante comprennent les frais de personnel et les frais de déplacement et de voyage (notamment les taxes) nécessaires à la synchronisation des activités au niveau international et à la promotion de l'application des règles d'analyse. Le budget détaillé contient la répartition des coûts par activité.

La majeure partie des coûts sera financée par les contributions non financières des partenaires internationaux appartenant au Groupe de travail de la CSITC.

**Tableau pour la composante A : Résumé des coûts par catégorie (USD)**

Catégories	Coût total	Contribution	
		CFC	Contrepartie
I Moyens de transport, machines et équipement	358 000 USD	0 USD	358.000 USD
II Travaux publics	0 USD	0 USD	0 USD
III Matériel fourni	120 000 USD	0 USD	120 000 USD
IV Personnel	590 790 USD	91 650 USD	499 140 USD
V Assistance technique et conseils	110 432 USD	40 600 USD	69 832 USD
VI Frais de déplacement	360 232 USD	85 432 USD	274 800 USD
VII Diffusion et formation	80 000 USD	0 USD	80 000 USD
VIII Coûts opérationnels	0 USD	0 USD	0 USD
<b>Sous total pour agence exécutrice du projet</b>	<b>1 619 454 USD</b>	<b>217 682 USD</b>	<b>1 401 772 USD</b>
<b>IX Supervision, suivi et évaluation</b>	<b>0 USD</b>	<b>0 USD</b>	<b>0 USD</b>
<b>X Variation</b>	Comprise	Comprise	Comprise
	1 619 454 USD		1 401 772 USD
<b>Total</b>	<b>1 619 454 USD</b>	<b>217 682 USD</b>	<b>1 401 772 USD</b>

**Tableau pour composante A : Ressources humaines par année**

		Nombre de journées			
		Année	Année	Année	Année
		1	2	3	4
Expert du Faserinstitut	FE	67	23	23	23
Expert du Faserinstitut – services de conseil externes	FX	22	22	22	22
Expert du CIRAD	CE	50	0	0	0

Expert du CIRAD –  
services de conseil  
externes

CX	12	12	12	12
Experts externes	XE	163	163	163

<b>Coûts par activité</b>		
	<b>Coût total</b>	<b>Contribution CFC</b>
A.1.	56 400 USD	39 480 USD
A.2.	14 100 USD	9 870 USD
A.3.	241 850 USD	69 780 USD
A.4.	120 000 USD	0 USD
A.5.	1 187 104 USD	98 552 USD
<b>Total</b>	<b>1 619 454 USD</b>	<b>217 682 USD</b>

### **Composante B : Évaluation des laboratoires d'analyse du coton**

Pour que les résultats de la mesure instrumentale soient adoptés par les acteurs du marché du coton, il est essentiel de vérifier la fiabilité des laboratoires d'analyse du coton et des résultats qu'ils produisent. Alors qu'une initiative régionale ne saura suffire à elle seule, une action indépendante et de portée internationale devra être mise en oeuvre dans les régions productrices partout dans le monde.

Pour obtenir, assurer et démontrer la fiabilité des laboratoires et de leurs résultats, la première action doit consister en un système mondial de contrôle s'articulant autour de tests interlaboratoires (« Tests interlaboratoires du CSITC »). Jusqu'à présent aucun test interlaboratoires n'a été en mesure d'atteindre les objectifs cités ci-dessus. Ainsi, le présent projet prévoit la préparation et la mise en oeuvre des Tests interlaboratoires du CSITC. Après les premières années d'exécution du projet, ce système devra avoir la capacité de s'autofinancer au moyen des cotisations versées par les laboratoires participants.

Les résultats des Tests interlaboratoires du CSITC permettront de classer/noter les laboratoires et pourront être utilisés par les acteurs commerciaux de la filière pour évaluer la qualité des résultats des laboratoires de classement et, ainsi, sélectionner les laboratoires auxquels ils envisagent de faire appel en fonction de leur fiabilité. Lors de la 3<sup>ème</sup> réunion du CSITC, il a été conclu que le CCIC, instance internationale indépendante, surveillera l'application des règles d'homologation et des critères de conformité pour les centres d'analyse.

Dans l'objectif de prouver la fiabilité des résultats des analyses, l'étape suivante consistera à revérifier les échantillons provenant des Centres techniques régionaux africains et des laboratoires participant au projet.

Une deuxième étape significative sera la vérification des pratiques des laboratoires. Cette vérification est autorisée en vertu de la norme ISO 17025. Cette action fort ambitieuse ne sera pas réalisée dans le cadre de ce projet mais sera envisagée dans les travaux futurs du CSITC. Les Centres techniques régionaux décrits dans la partie Composante C apporteront leur soutien aux laboratoires en vue de leur homologation, dès que ces derniers auront exprimé le désir de l'obtenir. Les instances nationales d'homologation, qui ne se consacrent pas uniquement au coton, seront chargées de cette homologation.

Conformément aux conclusions du Groupe de travail du CSITC, Le Faserinstitut de Brême et l'USDA-AMS seront responsables de la mise en oeuvre des tests interlaboratoires.

#### Objectifs :

- Création et exécution d'un système adapté de tests interlaboratoires du CSITC
- Contrôle des laboratoires par le biais des tests interlaboratoires du CSITC et des re-vérifications supplémentaires

#### Activités :

- B.1. Préparation d'un système de classement/notation reposant sur le système des tests interlaboratoires internationaux
- Création d'un système de tests interlaboratoires
  - Développement d'une base de données consacrée aux tests interlaboratoires

*Cette base de données sera également disponible pour les tests interlaboratoires effectués aux CTR*

B.2. Acceptation à l'échelle internationale du système international d'homologation de l'analyse du coton

*Les partenaires du projet peuvent se charger du classement/notation des laboratoires, mais il est important que le système soit reconnu à l'échelle internationale. Le CCIC, les associations professionnelles internationales et l'USDA auront la responsabilité d'y parvenir.*

B.3. Activités périodiques du programme de vérification internationale des laboratoires

*Ces activités devront s'autofinancer après les premières années du projet. Les membres assumeront les frais.*

B.3.1. Activités périodiques pour les tests interlaboratoires internationaux

- Les tests interlaboratoires doivent avoir lieu 4 fois par an et analyser les 4 types de coton avec le plus grand soin
- Mise à disposition et distribution d'échantillons
- Test de la variabilité des échantillons
- Exécution des tests interlaboratoires
- Évaluation scientifique, préparation du classement (notation) des laboratoires, services conseils destinés aux laboratoires participants, suivi de l'évolution des variations interlaboratoires et des changements de niveau

B.3.2. Tests de vérification des échantillons en provenance des laboratoires par l'USDA, le Faserinstitut de Brême et le CIRAD

*Outre les tests interlaboratoires internationaux, les tests de revérifications supplémentaires représentent le meilleur moyen de démontrer la fiabilité des résultats quotidiens du classement. Sur approbation des résultats par les instances internationales compétentes, le Faserinstitut de Brême, le CIRAD et l'USDA participeront aux nouveaux tests qui seront effectués par les CTR et les laboratoires eux-mêmes.*

B.4. Activités préparatoires pour l'incorporation de l'homologation ISO au système CSITC

*Le présent projet ne prévoit pas cette activité dans les travaux envisagés (le Groupe de travail de la CSITC n'a pas encore déterminé les modalités d'exécution de cette activité).*

Résultats :

- Système de tests interlaboratoires de la CSITC dans le but de noter/classer les laboratoires participants, y compris un système de bases de données permettant aux tests interlaboratoires d'être à la fois simples et économiques
- Émission de recommandations au CCIC relatives au classement des laboratoires
- Services conseils aux laboratoires d'analyse participants pour réduire leurs inexactitudes de mesure

Coûts :

Les coûts de cette composante comprendront principalement les frais de personnel pour la préparation et l'exécution des tests interlaboratoires et la mise à disposition des matériels de référence. Le système de bases de données entraînera également des frais supplémentaires (cette partie du projet sera effectuée par un sous-traitant).

La majeure partie des coûts de la Composante B sera financée par les contributions non financières des partenaires internationaux et les cotisations des laboratoires.

La viabilité financière doit commencer par une augmentation de la contribution aux frais d'expéditions des échantillons. Il est prévu que le nombre de laboratoires participants atteigne 70 d'ici la fin du projet.

**Tableau pour la composante B : Résumé des coûts par catégorie (USD)**

Catégories	Coût total	Contribution	
		CFC	Contrepartie
I Moyens de transport, machines et équipement	126 000 USD	126 000 USD	0 USD
II Travaux publics	0 USD	0 USD	0 USD
III Matériel fourni	90 000 USD	18 000 USD	72 000 USD
IV Personnel	440 731 USD	212 910 USD	227 821 USD
V Assistance technique et conseils	0 USD	0 USD	0 USD
VI Frais de déplacement	0 USD	0 USD	0 USD
VII Diffusion et formation	0 USD	0 USD	0 USD
VIII Coûts opérationnels	20 000 USD	20 000 USD	0 USD
<b>Sous total pour agence exécutrice du projet</b>	<b>676 731 USD</b>	<b>376 910 USD</b>	<b>299 821 USD</b>
<b>IX Supervision, suivi et évaluation</b>	<b>0 USD</b>	<b>0 USD</b>	<b>0 USD</b>
<b>X Variation</b>	Comprise	Comprise	Comprise
	676 731		299 821
<b>Total</b>	<b>USD</b>	<b>376 910 USD</b>	<b>USD</b>

<b>Tableau pour composante B : Ressources humaines par année</b>					
<b>Nombre de journées</b>					
		<b>Année</b>	<b>Année</b>	<b>Année</b>	<b>Année</b>
		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Expert du FASERINSTITUT DE BRÊME	FE	138	58	58	58
Expert du FASERINSTITUT DE BRÊME – services de conseil externes	FX	0	0	0	0
Technicien du FASERINSTITUT DE BRÊME	FT	26	26	26	26
Expert du CIRAD	CE	20	0	0	0
Technicien du CIRAD	CT	13	13	13	13
Experts externes	XE	111	26	26	26

<b>Coûts par activité</b>		
	<b>Coût total</b>	<b>Contribution CFC</b>
B.1	258 800 USD	195 350 USD
B.2	10 601 USD	0 USD
B.3	407 250 USD	181 560 USD
<b>Total</b>	<b>676 651 USD</b>	<b>376 910 USD</b>



**Composante C : Soutien aux pays producteurs de coton en Afrique pour satisfaire les critères d'analyse de la qualité du coton**

Les composantes A et B sont, en tant que composantes mondiales, essentielles pour assurer la fiabilité des laboratoires participants ce qui, en retour, aura un effet bénéfique pour les laboratoires d'analyse indépendamment du pays d'origine. Malgré l'importance de ces composantes, elles seules ne suffiront pas pour faire adopter, appliquer et utiliser les instruments de mesure du coton dans les pays producteurs de l'Afrique. Dans le cas de l'Afrique, les composantes A et B ne pourront vérifier que la fiabilité existante.

Un soutien direct à l'Afrique est nécessaire afin de satisfaire les critères de tests de l'analyse du coton et d'augmenter la proportion de coton testé sur une CMI. Les pays producteurs africains pourront ainsi bénéficier des avantages apportés par les instruments de mesure du coton (voir chapitre II-D) et renforcer leur position sur le marché du coton.

L'élément le plus important n'est pas l'acquisition même des instruments de mesure (qui ont été, dans certains cas, déjà offerts à des pays), mais surtout d'assurer la qualité des tests effectués. De nombreux pays n'ont pas adopté la CMI car la fiabilité des tests n'était pas prise en compte et, par conséquent, jamais garantie.

Afin d'assurer la durabilité du système de tests, il est nécessaire d'installer des CTR qui assisteront les laboratoires de tests existants à adopter et appliquer les critères internationaux de tests de la qualité du coton. Les CTR recevront initialement un encadrement et un soutien internationaux pour assurer la qualité des tests effectués. Une fois autonomes, les CTR apporteront ensuite leur soutien aux laboratoires de leur région pour régler des problèmes spécifiques (ex : problèmes organisationnels et techniques).

Deux régions ont été retenues pour accueillir les CTR : l'Afrique de l'Ouest qui est le plus grand producteur de coton du continent et l'Afrique de l'Est, qui couvrira les pays de l'Afrique australe et de l'Est. Les CTR reposeront sur des organismes préexistants afin d'assurer leur pérennité à long terme (les critères de sélection des partenaires se trouvent dans le chapitre I-F).

Pour l'Afrique de l'Ouest, le CERFITEX (Mali) a été retenu comme organisme d'accueil pour la création d'un CTR. Grâce à son savoir, sa reconnaissance au niveau de la région et son indépendance, il sera en mesure d'assurer un soutien et un contrôle indépendants des laboratoires régionaux. Le CERFITEX répond également aux critères pour assurer la formation des personnes concernées par ce projet. La SOFITEX (Burkina Faso) sera le deuxième partenaire qui fournira un soutien technique aux structures de classement nationales ou privées pour en faire pleinement bénéficier la filière coton en Afrique. L'alliance de ces deux partenaires est nécessaire pour atteindre les objectifs définis.

Le CTR de l'Afrique de l'Ouest couvrira directement les principaux pays producteurs de coton :

- Burkina Faso
- Mali
- Bénin
- Côte d'Ivoire
- Togo

- Sénégal
- Ghana
- Autres pays dont la production de coton est plus réduite

Un soutien limité pourra être offert à d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest et centrale :

- Nigeria
- Cameroun
- Tchad

Ces trois pays pourront bénéficier de services de formation et d'expertise, mais en raison de leur éloignement géographique, les revérifications des échantillons ne pourront être effectuées de façon régulière. Dans ce cas, un soutien supplémentaire sera apporté par les organismes internationaux.

Pour l'Afrique de l'Est, le TBS a été retenu comme partenaire du CTR en raison de son savoir-faire sur la mesure et le contrôle qualité, sur les matières de référence pour l'étalonnage, en formation des laboratoires mais également pour son indépendance vis-à-vis de la filière coton. Le TCB, organe chargé du classement de la production de coton de la Tanzanie, sera le second partenaire et assurera l'application des critères de qualité des tests du coton.

Le CTR de l'Afrique de l'Est pourra assister directement les pays suivants :

- Tanzanie
- Zimbabwe
- Zambie
- Ouganda
- Éthiopie
- Mozambique
- Autres pays dont la production de coton est plus réduite comme le Kenya et le Malawi

Un soutien limité pourra être offert à d'autres pays de l'Afrique de l'Est et du sud dont le Soudan.

Pendant la durée du projet, il sera possible d'apporter un soutien de base aux pays non couverts par les deux CTR par le biais du Faserinstitut de Brême ou du CIRAD.

En plus de la création des deux CTR, un soutien financier direct est prévu dans le projet afin d'assister les laboratoires de tests existants à améliorer leurs équipements et le conditionnement d'air des laboratoires. Ceci est une activité complémentaire nécessaire pour aider les laboratoires d'analyse mais qui ne peut en aucun cas remplacer les mesures déjà citées visant à satisfaire les critères d'analyse de la qualité du coton.

Les deux activités principales des deux CTR sont les suivantes :

- Diffusion des informations sur la gestion des laboratoires effectuant des tests sur une CMI et sur les critères de qualité
- Activités de référence pour prouver la fiabilité des résultats des mesures

Plus précisément, ces activités comprennent les points suivants :

- Centre de références :
  - Mesures de référence pour les fibres coton (laboratoire de référence régional)

- Revérification des échantillons analysés par les laboratoires
- Tests interlaboratoires au niveau régional avec des cotons de la région
- Assistance aux laboratoires pour obtenir leur homologation internationale
- Diffusion de l'information
  - Formation
    - Pour les laboratoires de classement sur la mesure instrumentale et sur le classement visuel supplémentaire
    - Pour les laboratoires de classement sur la gestion de la qualité et des laboratoires
    - Pour sensibiliser les acteurs de la filière sur la complexité du facteur qualité, son interdépendance et ses conséquences sur les étapes suivantes de la filière
  - Mise à disposition d'expertise et d'expérience auprès des laboratoires concernant des problèmes particuliers
    - Point de contact pour toutes les questions liées aux mesures
    - Expertise spécialisée pour toute question particulière
  - Compilation et diffusion des informations techniques (sous forme de bases de données)
  - Renforcement de la coopération entre les partenaires de différents pays de la région concernée

Les deux CTR seront dotés d'une CMI et des équipements nécessaires pour créer des laboratoires modèles. Le laboratoire de chaque CTR jouera les rôles suivants » :

- Laboratoire modèle pour la formation, l'expertise et l'information pour les laboratoires de la région
- Laboratoire de référence pour les échantillons retestés et les tests interlaboratoires
- Organisme assurant la mesure instrumentale de la production régionale de coton

Le dernier point n'est pas conçu dans l'objectif de concurrencer les laboratoires de tests déjà existants mais pour assister :

- les pays qui ne possèdent pas de CMI pour leur éviter d'acheter ces équipements ;
- les pays dotés de CMI car les CTR peuvent combler les lacunes des capacités de mesure des laboratoires nationaux.

La diffusion des informations et les activités de référence et d'analyse de la production régionale de coton contribueront à la pérennité financière des CTR créés (voir chapitre II-C).

Pour garantir le bon fonctionnement des organismes participants la supervision des activités sera effectuée comme suit :

- Les CTR superviseront les mesures de la qualité effectuées par les laboratoires de tests
- Les organismes internationaux impliqués superviseront les activités des CTR
- Les résultats des laboratoires et des CTR seront contrôlés par le système de tests interlaboratoires détaillé dans la composante B et par les revérifications internationales mentionnés dans la composante B

Pour assurer le bon fonctionnement des CTR, il sera nécessaire d'avoir des employés désireux d'atteindre l'objectif principal du projet, à savoir d'assurer la qualité des résultats de l'analyse,

même s'ils ne travaillent pas à plein temps pour les CTR. D'ailleurs, la pérennité financière des CTR sera difficile à assurer avec des salariés à plein temps. Ainsi, il sera important d'inclure le travail effectué pour le CTR avec celui de l'organisme d'accueil.

D'après ces pré-requis, les besoins en personnel de cette composante pour chaque CTR sont les suivants :

- Env. 1,5 experts régionaux d'un niveau de formation élevée (ingénieur ou équivalent)
  - Les experts régionaux seront la clé du fonctionnement adéquat des CTR et du bon déroulement du projet.
  - L'expert des organismes d'accueil (CERFITEX, TBS) devra être impliqué à plein temps, en fonction des travaux inévitables à réaliser au sein de l'organisme d'accueil.
  - L'expert des organismes co-partenaires (SOFITEX, TCB) continuera à travailler à mi-temps pour son organisme de tutelle et consacra l'autre moitié de son temps au CTR.
  - Les deux experts apporteront formation et expertise mais c'est l'expert de l'organisme d'accueil qui sera chargé du travail de mise à niveau des laboratoires et de la gestion de projet. Pour assurer le fonctionnement continu du CTR en cas d'absence d'un expert, le second assumera les responsabilités décrites ci-dessus.
  - Les experts régionaux recevront une formation approfondie auprès des organismes internationaux sur la production et la qualité du coton, sur l'analyse sur une CMI et sur la gestion de la qualité.
- Un technicien / technicien supérieur qui utilisera non seulement la CMI et en comprendra en détail le fonctionnement, qui comprendra et gèrera le classement, la maintenance de base de l'instrument et pourra effectuer des tâches supplémentaires telles que l'organisation et l'évaluation des tests interlaboratoires régionaux. En raison de la croissance de la re-vérification des échantillons et des tests de mesure de la production du coton, le nombre de techniciens pourra être augmenté en fonction des besoins.
  - Le technicien CMI sera formé par les experts régionaux et pourra acquérir des connaissances supplémentaires par le biais de relations directes avec les techniciens des autres laboratoires.
- Activité à mi-temps d'un employé de l'organisme d'accueil qui assurera l'implication appropriée du CTR dans l'organisme d'accueil.
- Activité à mi-temps d'un employé chargé du fonctionnement administratif du projet (comptabilité et secrétariat) à organiser en fonction de son travail dans l'organisme d'accueil.
- Participation des employés de l'organisme d'accueil aux activités quotidiennes nécessaires telles que le transport, la préparation des échantillons, la surveillance, etc.

Les coûts en personnel (experts régionaux et techniciens) reposent sur une évaluation détaillée des tâches à accomplir et non pas sur une évaluation globale.

Les activités des experts et techniciens seront financées dans leur intégralité, alors que la gestion administrative du projet sera à la charge des organismes participants afin d'assurer des avantages aux deux parties (CTR et organismes d'accueil). Les organismes partenaires devront s'assurer que les employés qui travaillent pour les CTR soient disponibles en fonction des besoins.

Avant le lancement du projet, les employés qui y contribueront seront nommés. Jusqu'à présent, les personnes ci-dessous sont retenues pour participer au projet :

- Expert du CERFITEX : à recruter
- Opérateur/technicien du CERFITEX : à nommer
- Expert SOFITEX : M. Rodolphe Joël KY
- Expert TBS : M. Dominic Haynes MWAKANKALE, ingénieur textile
- Opérateur/technicien TBS : à nommer
- Expert TCB : à nommer

Il est prévu que le travail des CTR continue au-delà de la fin du projet sur une base d'autofinancement. Ainsi, le nombre des experts et des techniciens CMI sera adapté en fonction des activités. Il sera nécessaire de disposer d'un technicien légèrement moins qualifié comme deuxième opérateur de CMI.

#### Objectifs :

- Création d'un CTR en Afrique de l'Ouest – Ségou, Mali
- Création d'un CTR en Afrique de l'Est – Dar es-Salaam, Tanzanie
- Création de structures de soutien régionales pour les laboratoires d'analyse du coton
- Formation des experts régionaux pour les préparer à leurs responsabilités au niveau régional
- Soutien des laboratoires régionaux en équipements, formation, assistance, informations, et expertise
- Suivi en continu des laboratoires régionaux par des revérifications des tests et des tests interlaboratoires régionaux
- Suivi continu des laboratoires régionaux et des CTR grâce aux tests interlaboratoires internationaux de la CSITC
- Vérification de la fiabilité du travail des CTR par les organismes internationaux partenaires du projet
- Activités de mesure instrumentale du coton en continu par les CTR sur la production régionale du coton

#### Activités :

La structure générale des activités de la composante C est organisée en trois niveaux :

Au premier niveau, les activités sont les suivantes :

- C.1. Préparation du système de soutien africain.
- C.2. Mise en fonctionnement du système de soutien africain.
- C.3. Activités et contributions des partenaires supplémentaires qui ne sont pas comprises dans ce projet.

La préparation du système de soutien africain aura lieu pendant la 1ère année du projet.

Les activités des CTR débuteront dès la 1ère année et seront complètement déployées entre la 2<sup>ème</sup> année à la 4<sup>ème</sup> année.

Au deuxième niveau, les activités comprennent :

- C.x.1. Activités des CTR
- C.x.2. Activités des laboratoires de classement

Au troisième niveau, les activités seront réparties entre

- l'Afrique de l'Ouest
- l'Afrique de l'Est
- Les régions non couvertes par les CTR

Dans cette structure, chaque activité correspond à un numéro hiérarchique précis. Tous les commentaires ou autres précisions sont mentionnés en italique et sans numéro.

Les activités à caractère international seront organisées par le Faserinstitut de Brême et le CIRAD. Les activités à caractère régional seront assumées par les CTR. Les CTR (CERFITEX, TBS) superviseront et géreront le travail des intervenants des organismes partenaires (SOFITEX, TCB).

C. Soutien aux pays africains producteurs de coton

**C.1. Préparation/installation du système de soutien africain**

*Travail de préparation pour le système de soutien – description : voir les deux sous-parties ci-dessous.*

C.1.1. Préparation/installations des CTR

*La partie C.1 détaille les préparatifs nécessaires à la mise sur pied des CTR et ne comprend pas ceux des laboratoires de classement – Description : voir les 4 subdivisions ci-dessous.*

C.1.1.1. Préparation et installation générale

*Activités de base indépendamment régions - Description : lire les subdivisions.*

C.1.1.1.1. Repérage/ Liste des laboratoires d'analyse intéressés

*L'analyse détaillée de tous les organismes chargés de l'analyse de la qualité du coton constitue la première étape de la préparation. Cette activité sera effectuée par les CTR afin d'obtenir un soutien maximal dans tous les pays de la région pendant la réalisation du projet.*

C.1.1.1.2. Préparation du cadre structurel et légal

*Cette activité sera effectuée par le Faserinstitut et le CIRAD pour répondre aux critères de la CSITC et pour assurer la pérennité du système au-delà de la fin du projet.*

C.1.1.1.3. (envisagé dans d'autres activités)

C.1.1.1.4. Préparation des activités de routine

*Les tâches de routine des CTR décrites dans la partie C.2 doivent être préparées. – Description : voir les 4 subdivisions*

C.1.1.1.4.1. Formation des experts et du personnel régional

*Cette activité importante comprend la formation des futurs experts régionaux et l'acquisition des connaissances nécessaires pour effectuer leur travail. La formation comprendra des cours d'anglais (pour les participants de l'Afrique de l'Ouest), une formation sur la production, l'égrenage, l'échantillonnage, le classement traditionnel du coton, la filature et les procédés textiles, l'utilisation*

*de la CMI, un enseignement technique sur la CMI, l'utilisation des résultats d'analyse de la CMI, la gestion des laboratoires, les critères techniques à satisfaire en laboratoire, la gestion de la qualité des laboratoires, le classement visuel du grade de feuille et des matières étrangères, des cours d'informatique pour la préparation de documents, bases de données, analyse sur tableurs.*

*La formation sera organisée sur les sites de l'USDA, du Faserinstitut, du CIRAD, de l'Institut International du Coton de l'ACSA et des fabricants d'instruments.*

C.1.1.1.4.2. Préparation des lignes directrices pour l'analyse par CMI  
*Cette activité peut se fonder sur le travail de l'UE/ONUDI/UEMOA et par conséquent, les coûts afférents ne sont pas inclus.*

C.1.1.1.4.3. Développement d'un logiciel d'évaluation des revérifications

C.1.1.1.4.4. Développement d'un logiciel d'évaluation des tests interlaboratoires

*Afin de faciliter le travail des CTR, il sera nécessaire de développer des logiciels de base pour les revérifications. Ceci sera effectué de manière centralisée pour les CTR. Le logiciel pour les tests interlaboratoires régionaux fera intégré au logiciel conçu pour les tests interlaboratoires pour la CSITC (composante B.1).*

C.1.1.2. Préparation/Installations en Afrique de l'Ouest

*Cette activité comprend toutes les installations qui doivent être envisagées spécifiquement pour le CTR de l'Afrique de l'Ouest.*

*- Description : voir les 3 subdivisions.*

C.1.1.2.1. Préparation du cadre structurel et légal

*Les connaissances acquises dans la section C.1.1.1.2 pourront être utilisées ici, ce qui permettra d'éviter des coûts supplémentaires.*

C.1.1.2.2. Installations dans les CTR

*Afin de préparer les CTR à assurer leurs activités futures, des équipements devront être installés. Les investissements nécessaires sont les suivants :*

- CMI*
- Alimentation fiable*
- Système de climatisation*
- Enregistreur des conditions de température et d'humidité relative*
- Matériel d'étalonnage*
- Ordinateur, imprimante, projecteur*
- Véhicule 4 roues motrices pour le transport des échantillons, les déplacements des experts, le transport des stagiaires et pour relier le CERFITEX et la SOFITEX.*

C.1.1.2.3. Préparation des tâches de routine

*Les préparatifs pour les tâches de routine seront réduits au minimum et sont principalement inclus dans les activités de la section C.2.1.2. Les éléments de préparation comprennent l'expertise pour les laboratoires d'analyse du coton, qui sera apportée la première année par les experts internationaux participants puis par les experts régionaux.*

C.1.1.3. Préparation/installations en Afrique de l'Est

*Des activités semblables à celles mentionnées dans la section C.1.1.2. (pour l'Afrique de l'Ouest) seront prévues dans cette activité.*

C.1.1.4. Préparation/installations pour les régions non couvertes par un CTR

*Dans le cadre de cette activité, aucun coût n'est prévu car le soutien apporté à ces régions pourra être proposé par les organismes internationaux impliqués, ce qui ne requiert pas de préparation.*

C.1.2. Préparation/installations pour les laboratoires d'analyse du coton

*Pour préparer les laboratoires d'analyse du coton des régions qui satisferont les critères de qualité de la mesure du coton, un soutien à l'installation d'équipements adéquats est nécessaire (CMI non comprise). Ce soutien permettra d'amener l'Afrique plus rapidement au niveau de la CSITC. Pour offrir ce soutien essentiel, les étapes suivantes seront requises :*

- *Questionnaire pour l'évaluation des capacités opérationnelles des laboratoires*
- *Audit des laboratoires intéressés par l'analyse instrumentale du coton*
- *Recommandations pour satisfaire les critères de la CSITC*
- *Estimation du soutien financier requis*
- *Soutien financier direct pour les investissements nécessaires aux laboratoires*
- *Vérification de la réalisation des changements nécessaires*

*Les investissements comprennent surtout les coûts liés au contrôle du système de conditionnement d'air, à l'enregistreur des conditions de température et d'air ainsi que les réparations de base des CMI qui ne fonctionnent pas correctement dans la mesure où elles constituent un élément essentiel des laboratoires.*

## **C.2. Mise en fonctionnement du système de soutien africain**

*Travail continu des régions – Description : voir les 2 subdivisions*

C.2.1. Activités continues des CTR

*Ce volet est le plus important parmi les activités des CTR*

C.2.1.1. Activités d'ordre général

*Ces activités générales seront effectuées par les deux CTR ; elles seront couvertes dans d'autres activités*

C.2.1.2. Activités pour l'Afrique de l'Ouest

C.2.1.2.1. Acquisition de laboratoires supplémentaires participant à l'analyse du coton. *Aucun coût supplémentaire n'est envisagé*

C.2.1.2.2. Tests interlaboratoires régionaux



*Un test interlaboratoires a pour objectif de contrôler la précision et l'exactitude des résultats des laboratoires contrôlés de façon périodique et permet de vérifier la bonne performance de ces derniers. Les tests interlaboratoires régionaux permettront de faire des comparaisons basées sur des cotons testés habituellement dans les laboratoires au lieu de cotons provenant d'autres continents. Le CTR organisera les tests interlaboratoires, en commençant par 4 tests interlaboratoires par an ( 6 tests annuels maximum). Les coûts comprennent le salaire du technicien et de l'expert.*

C.2.1.2.3. Revérification des tests interlaboratoires

*Une revérification des tests est conçue pour contrôler la performance quotidienne d'un laboratoire et sa capacité à produire un résultat d'analyse précis et exact dans le cadre de ses activités commerciales. Cette activité doit être organisée en plus des tests interlaboratoires. Le CTR testera de nouveau une partie prédéfinie des échantillons testés par les laboratoires afin de prouver la fiabilité de leurs analyses quotidiennes. Le nombre d'échantillons devra être augmenté vers la fin du projet. Les journées prévues à cet effet incluent la revérification et l'évaluation.*

C.2.1.2.4. Formation des laboratoires

*Les experts régionaux fourniront une formation à l'intention du personnel des laboratoires deux fois par an. Huit participants seront sélectionnés pour chaque formation. Les frais de déplacement des participants sont compris dans le budget.*

C.2.1.2.5. Formation des acteurs de la filière

*Cette activité correspond à la formation offerte par les experts régionaux aux acteurs de la filière coton sur la mesure instrumentale, la fiabilité de l'analyse et son impact sur la chaîne du coton. Elle sera organisée deux fois par an. Les coûts associés aux déplacements et au temps consacré à la formation devront être assumés par les participants. Les frais de la formation seront initialement couverts dans le projet mais devront être autofinancés l'année suivante sur la base de frais d'inscription payés par les participants.*

C.2.1.2.6. Expertise pour les laboratoires d'analyse du coton

*L'expert se rendra dans les laboratoires d'analyse pour apporter ses conseils et son expertise. Ses déplacements auront lieu deux fois par an.*

C.2.1.2.7. Recueil et diffusion des informations techniques

*L'expert régional devra consacrer dix jours par an au recueil d'informations et à leur diffusion auprès des laboratoires régionaux (par le biais d'e-mails ou de bases de données par exemple)*

C.2.1.2.8. Coopération entre CTR

*Le transfert des connaissances entre les différentes régions ainsi qu'un échange annuel entre les experts des différentes régions est prévu. Cette activité comprend notamment de créer une base de données rassemblant les questions posées le plus fréquemment.*

C.2.1.2.9. Développement de la coopération entre les laboratoires d'analyse du coton

*Des journées de travail pour les experts régionaux sont prévues.*

C.2.1.2.10. Soutien technique des activités de routine des laboratoires d'analyse du coton

*Des journées de travail pour les experts régionaux sont prévues.*

C.2.1.2.11. Activité de centres d'analyse pour les régions  
Les laboratoires des CTR seront autorisés à analyser le coton issu de la production régionale. Le temps nécessaire pour l'analyse est pris en compte et les coûts seront assumés par les clients (entreprises cotonnières)

C.2.1.3. Activités pour l'Afrique de l'Est

*Des activités similaires à celles expliquées dans la section C.2.1.2. pour l'Afrique de l'Ouest seront déployées pour l'Afrique de l'Est.*

C.2.1.4. Activités pour les régions non couvertes par un CTR

*Des activités similaires à celles présentées dans la section C.2.1.2 et C.2.1.3 sont prévues pour les laboratoires qui ne sont pas couverts par les CTR de l'Afrique de l'Ouest et de l'Est. Elles pourront être effectuées par les organismes internationaux impliqués ou par des institutions sous-traitantes (de l'Afrique australe par exemple)*

C.2.2. Activités continues pour les laboratoires d'analyse du coton

C.2.2.1. Participation au système d'homologation de la CSITC

C.2.2.2. Participation aux actions des CTR

*Le travail nécessaire des laboratoires régionaux afin d'améliorer leurs capacités d'analyse du coton n'est pas inclus dans le projet. Les frais de participation obligatoires aux tests interlaboratoires de la CSITC sont couverts dans le budget (coûts de distribution inclus).*

### **Activités et contributions des partenaires supplémentaires**

*Les entreprises internationales de contrôle et leurs laboratoires en Afrique devraient contribuer aux activités régionales de ce projet.*

### Résultat :

- CTR capables d'assurer la fiabilité de l'analyse du coton
- Laboratoires d'analyse du coton capables d'utiliser la mesure instrumentale pour l'analyse de la production régionale de coton

### Coûts :

La majeure partie du budget du projet est consacrée au volet Afrique (coûts matériels et de ressources humaines principalement)

Les coûts globaux pour les investissements matériels représentent environ la moitié du budget de cette composante et sont intégrés pour le soutien des CTR et des laboratoires.

Les coûts en ressources humaines incluent la participation et la rémunération des employés des CTR ainsi que les frais de consultation du Faserinstitut de Brème et du CIRAD.

Au cours de la mise en place de ce système, les frais de déplacement sont relativement élevés mais ils baisseront pendant la phase des activités de routine des CTR.

### Composante C : Récapitulatif des coûts du projet par catégorie de dépenses (dollars US)

Catégorie	Total	Contribution CFC	Apport partenaire
I Véhicules, Machines, équipements publics	1 373 400 USD	1 373 400 USD	0 USD
II Matériaux, fournitures	0 USD	0 USD	0 USD
III Matériaux, fournitures	0 USD	0 USD	0 USD
IV Personnel	603 265 USD	541 441 USD	61 824 USD
V Assistance technique et frais de conseil	169 982 USD	133 574 USD	36 408 USD
VI Frais de voyages	699 130 USD	682 671 USD	16 459 USD
VII Diffusion et formation	124 298 USD	102 963 USD	21 335 USD
VIII Coûts opérationnels	165 250 USD	160 000 USD	5 250 USD
Sous total pour Agence exécutrice du projet	3 135 324 USD	2 994 049 USD	141 276 USD
IX Supervision, suivi et évaluation	0 USD	0 USD	0 USD
X Variation	comprise	comprise	comprise
Total	3 135 324 USD	2 994 049 USD	141 276 USD

### Composante C : Ressources humaines par année du projet

		Nombre de journées			
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Expert du Faserinstitut	FE	72	30	30	30
Consultation externe par expert du FIBRE	FX	40	30	30	30
Technicien/ opérateur du FIBRE	FT	10	20	20	20
Expert du CIRAD	CE	50	15	18	18
Consultation externe par expert du CIRAD	CX	20	20	20	20
Expert Afrique de l'Est	EE	285	209	190	185
Technicien/opérateur Afrique de l'Est	ET	70	215	285	290
Employé journalier. Afrique de l'Est	ED	375	375	375	375
Expert Afrique de l'Ouest	WE	295	209	195	190
Technicien Afrique de l'Ouest	WT	70	223	295	300
Employé journalier. Afrique de l'Ouest	ED	375	375	375	375

Tableau des coûts par investissement de la composante C

Article	institut	Prix/unité	Quantité	taux de variation	Total
Développement d'un logiciel	FIBRE	10.000 USD	1	5%	10.500 USD
Achat d'un 4x4	Cerfitex	25.000 USD	1	5%	26.250 USD
Système de contrôle de l'air	Cerfitex	50.000 USD	1	5%	52.500 USD
Enregistreur température et humidité	Cerfitex	5.000 USD	1	5%	5.250 USD
Ordinateur, imprimante, projecteur etc.	Cerfitex	7.500 USD	1	5%	7.875 USD
Acquisition d'une CMI	Cerfitex	225.000 USD	1	5%	236.250 USD
Alimentation : générateur, UPS	Cerfitex	10.000 USD	1	5%	10.500 USD
Tableaux de classement, stockage etc	Cerfitex	4.000 USD	1	5%	4.200 USD
Achat d'un 4x4	TBS	25.000 USD	1	5%	26.250 USD
Système de contrôle de l'air	TBS	50.000 USD	1	5%	52.500 USD
Enregistreur température et humidité	TBS	5.000 USD	1	5%	5.250 USD
Ordinateur, imprimante, projecteur etc.	TBS	7.500 USD	1	5%	7.875 USD
Acquisition d'une CMI urchase of a SITC	TBS	374.000 USD	1	5%	392.700 USD
Alimentation : générateur	TBS	6.000 USD	1	5%	6.300 USD
Tableaux de classement, stockage	TBS	4.000 USD	1	5%	4.200 USD
Enregistreur température et humidité	Cerfitex	5.000 USD	5	5%	26.250 USD
Enregistreur température et humidité	TBS	5.000 USD	5	5%	26.250 USD
Équipements de laboratoire (contrôle de l'air, réparations de la CMI etc.)	Cerfitex	45.000 USD	5	5%	236.250 USD
Équipements de laboratoire (contrôle de l'air, réparations de la CMI, etc.)	TBS	45.000 USD	5	5%	236.250 USD
				<b>TOTA</b>	<b>1.373.400 USD</b>

### Coûts par activité

	Coût total	Contribution CFC
C.1.1	1.647.250 USD	1.574.387 USD
C.1.2	567.087 USD	557.217 USD
C.2	920.987 USD	862.445 USD
<b>total</b>	<b>3.135.324 USD</b>	<b>2.994.049 USD</b>

### **Composante D : Modifications techniques nécessaires à l'amélioration de la fiabilité de la mesure instrumentale (activités envisagées principalement pour l'Afrique)**

Alors que l'analyse du coton par chaîne de mesure instrumentale a été inventée il y a plus de 30 ans, l'utilisation des résultats de cette analyse dans les contrats de vente ne fait toujours pas l'unanimité parmi les acteurs de la filière coton. D'ailleurs, cette méfiance s'accroîtra d'autant plus avec l'introduction croissante des données issues de l'analyse du coton dans les contrats de vente. Ainsi, l'utilisation de différents dispositifs et données techniques sera, entre autres, nécessaire pour atteindre l'objectif global du projet (assurer la fiabilité des mesures issues de la CMI pour le classement de tous les cotons produits dans le monde).

Par ailleurs, alors que la mesure instrumentale est désormais employée pour analyser l'ensemble de la récolte aux États-Unis, l'utilisation des CMI dans les pays en développement reste difficile, notamment en raison des conditions défavorables (capacités d'alimentation électrique ou de conditionnement d'air insuffisantes) dans les laboratoires. Les CMI sont extrêmement sensibles aux systèmes de conditionnement (tension, air comprimé) et leurs résultats peuvent être facilement altérés en cas de variations des conditions ambiantes.

L'activité D.5 a pour but d'obtenir le nombre optimal d'échantillons par balle et le nombre optimal d'analyses par échantillon. L'origine du coton a une influence significative sur les valeurs recherchées. Si les échantillons ne sont pas représentatifs de la balle de coton considérée, il sera impossible d'obtenir une caractérisation correcte. Les résultats constituent un élément d'information direct non seulement pour les laboratoires mais aussi pour les égreneuses où l'échantillonnage a lieu. Pour ces études, des étudiants en doctorat seront impliqués.

#### Objectifs :

- Identifier les équipements minimum nécessaires à l'installation des laboratoires en fonction de leur matériel existant
- Formuler une solution systématique en mesure d'apporter une réponse aux problèmes techniques liés aux instruments CMI
- Concevoir une approche de base permettant de limiter les problèmes d'alimentation électrique (coupures de courant, fluctuation de la tension) que connaissent les laboratoires d'analyse du coton dans les PMA
- Identifier les équipements indispensables pour surveiller, contrôler et stabiliser efficacement la température et l'humidité relative de l'air afin de respecter les normes internationales régissant les conditions ambiantes des laboratoires de classement
- Concevoir une approche de base ayant pour objectif de réduire les problèmes liés au contrôle de l'humidité
- Estimer le nombre optimal d'analyses CMI nécessaires par échantillon et d'échantillons par balle de coton par le biais d'études de variabilité exécutées dans les régions couvertes par le projet

En raison du budget limité du projet, la portée des objectifs 1 et 3 se limitera à une étude visant à définir leurs modalités d'exécution. Le projet ne couvre intégralement que la réalisation du dernier objectif.

#### Activités :

- D.1. Évaluer les mesures techniques nécessaires pour améliorer la qualité de la mesure instrumentale du coton
- D.2. Établir une liste des éléments nécessaires à l'installation d'un réseau électrique intégré dans les laboratoires de classement
- D.3. Créer une liste des éléments nécessaires et un plan de base pour la mise en place d'un système de conditionnement d'air simple et intégré
- D.4. Créer un système adapté de correction de l'humidité

*Les activités D.1 à D.4, qui sont toutefois importantes pour l'analyse CMI globale, ne feront l'objet que d'une étude préparatoire de quelques jours.*

#### D.5. Évaluation de la variabilité du coton

Étant donné que les productions cotonnières américaine et africaine sont très différentes, l'analyse du coton selon les critères établis par l'USDA peut entraîner des litiges. En effet, ils peuvent entraîner un certain degré de variabilité des caractéristiques mesurées dans une seule et même balle. Pour établir une méthode d'analyse permettant d'éviter les litiges liés à la qualité de la caractérisation du coton, il sera nécessaire d'étudier la variabilité intra-balle dans plusieurs laboratoires de classement africains. Les CTR, avec le concours du CIRAD et la participation d'étudiants en doctorat, seront chargés de l'exécution de cette activité.

#### Résultats :

- Liste des problèmes techniques liés aux instruments CMI
- Classement des problèmes en fonction de leur incidence sur les résultats de l'analyse
- Définition des mesures éventuelles permettant de réduire ou de contourner les problèmes
- Cahier des charges pour les fabricants de CMI
- Nombre optimisé d'analyses CMI par échantillon et d'échantillons par balle de coton

#### Coûts :

Les coûts des activités D1 à D4, qui s'élèvent à 70 500 US\$, couvrent les travaux des experts du Faserinstitut et du CIRAD (apport des partenaires de 30 %).

Les coûts de l'activité D5, qui s'élèvent à 536 000 US\$, couvrent principalement les travaux du CIRAD et des étudiants en doctorat, ainsi que l'achat d'un homogénéisateur d'échantillons.

---

**Tableau pour la composante D : Récapitulatif des coûts du projet par catégorie de dépenses (dollars US)**

Catégorie	Coût total	Contribution	
		CFC	Contrepartie
I Moyens de transport, machines et équipement	52 500 USD	52 500 USD	0 USD
II Travaux publics	0 USD	0 USD	0 USD
III Matériel, fournitures	0 USD	0 USD	0 USD
IV Personnel	387 677 USD	284 054 USD	103 622 USD
V Assistance technique et conseils	79 576 USD	25 984 USD	53 592 USD
VI Frais de déplacement	86 640 USD	86 640 USD	0 USD
VII Diffusion et formation	0 USD	0 USD	0 USD
VIII Coûts opérationnels	0 USD	0 USD	0 USD
<b>Sous total pour agence exécutrice du projet</b>	<b>606 393 USD</b>	<b>449 178 USD</b>	<b>157 214 USD</b>
<b>IX Supervision, suivi et évaluation</b>	<b>0 USD</b>	<b>0 USD</b>	<b>0 USD</b>
<b>X Variation</b>	Comprise	Comprise	Comprise
	606 393		157 214
<b>Total</b>	<b>USD</b>	<b>449 178 USD</b>	<b>USD</b>

**Tableau pour la composante D : Ressources humaines par année du projet**

		Nombre de journées			
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Expert du Faserinstitut	FE	0	50	0	0
Expert du CIRAD	CE	134	80	30	0
Consultation externe par expert du CIRAD	CX	46	46	6	0
Technicien/opérateur Afrique de l'Est	AE	25	25	25	0
Technicien/opérateur Afrique de l'Ouest	AO	25	25	25	0

Coûts par activité		
	Coût total	Contribution CFC
D.1 à D.4	70 500 USD	49 350 USD
D.5	535 892 USD	399 828 USD
<b>Total</b>	<b>606 392 USD</b>	<b>449 178 USD</b>

## Composante E : Évaluation technique et diffusion des résultats du projet

### Objectifs :

Le présent projet a été conçu de façon à ce qu'il joue le rôle de projet pilote pour d'autres régions dans le monde. Par ailleurs, une étude d'évaluation des impacts est envisagée afin de suivre l'évolution de l'influence de la mesure instrumentale (CMI) sur le marché du coton. L'étude portera sur les différents avantages que peut présenter l'introduction de la mesure instrumentale (cités au chapitre II-D) et sera exécutée en coopération étroite avec les différents organismes nationaux chargés de la commercialisation du coton.

Pour assurer le transfert direct de connaissances à d'autres régions intéressées par ce projet, des discussions initiales et des services de conseil sont prévus dans le cadre de ce projet avec ces dernières.

La diffusion d'informations, notamment des résultats du projet, permettra de communiquer aux acteurs de la filière coton les améliorations apportées à la fiabilité de l'analyse du coton africain et, ainsi, d'augmenter la part de marché des pays africains producteurs dont les résultats sont fiables.

### Activités :

E.1. Évaluation des limites de l'amélioration de la qualité du coton dans les différentes régions d'Afrique

*Cette évaluation n'est pas prise en compte, car elle n'est pas cruciale pour ce projet.*

E.2. Évaluation des impacts de l'introduction de la CMI

E.3. Transfert des connaissances et compétences acquises à d'autres régions

E.4. Diffusion

E.4.1. Séminaire et comptes rendus finaux

E.4.2. Préparation des rapports finaux sur différents supports ou médias

### Résultats :

- Étude d'évaluation des impacts
  - Liste des indicateurs témoignant de l'impact positif/négatif de la mesure CMI en Afrique
- Diffusion des documents



Coûts :

Les coûts des activités E.2 et E.3 comprennent les frais de personnel du Faserinstitut de Brême et du CIRAD, pour un montant total de 89 000 dollars (30 % de ce montant sera couvert par les apports des partenaires).

L'estimation des coûts liés à la diffusion des informations et documents se fonde sur l'expérience passée du CIRAD pour des projets similaires. Ces coûts seront communiqués dans le détail à une date ultérieure.

**Tableau pour la composante E : Récapitulatif des coûts du projet par catégorie de dépenses (dollars US)**

Catégories	Coût total	Contribution	
		CFC	Contrepartie
I Moyens de transport, machines et équipement	0 USD	0 USD	0 USD
II Travaux publics	0 USD	0 USD	0 USD
III Matériel, fournitures	0 USD	0 USD	0 USD
	88 830		
IV Personnel	USD	51 818 USD	37 013 USD
V Assistance technique et conseils	0 USD	0 USD	0 USD
VI Frais de déplacement	0 USD	0 USD	0 USD
	100 000		
VII Diffusion et formation	USD	100 000 USD	0 USD
VIII Coûts opérationnels	0 USD	0 USD	0 USD
<b>Sous total pour agence exécutrice du projet</b>	<b>188 830 USD</b>	<b>151 818 USD</b>	<b>37 013 USD</b>
<b>IX Supervision, suivi et évaluation</b>	<b>0 USD</b>	<b>0 USD</b>	<b>0 USD</b>
<b>X Variation</b>	Comprise	Comprise	Comprise
	188 830		
<b>Total</b>	<b>USD</b>	<b>151 818 USD</b>	<b>37 013 USD</b>

Coûts par activité		
	Coût total	Contribution CFC
E.2	44 415 USD	29 610 USD
E.3	44 415 USD	22 207 USD
E.4	100 000 USD	100 000 USD
<b>total</b>	<b>188 830 USD</b>	<b>151 817 USD</b>

**Tableau pour composante E : Ressources humaines par année**  
Nombre de journées

		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Expert du Faserinstitut	FE	0	0	0	60
Expert du CIRAD	CE	0	0	0	60

## **Composante F : Gestion administrative et financière du projet**

L'agence exécutive du projet sera principalement chargée de la gestion du projet.

Les membres du personnel de l'agence exécutive participant à la gestion du projet sont les suivants :

- Directeur de projet (temps partiel : ½)
- Expert comptable (temps partiel : ½)
- Secrétaire (temps partiel : ½)

Le directeur de projet contribuera non seulement à l'organisation et à l'administration du projet mais aussi à la réalisation des objectifs du projet dans son ensemble. Certaines activités relèveront de sa compétence, notamment la programmation et la supervision du projet. Il jouera le rôle d'interface principale entre l'agence exécutive et les partenaires du projet. Il aura également la responsabilité de rédiger les rapports nécessaires, en particulier en présence d'écarts ou de divergences par rapport aux activités envisagées au départ. Ces différences devront être soigneusement consignées et vérifiées. En raison de l'importance de ce poste et du grand nombre de responsabilités qu'il implique, il est prévu de créer un poste à temps partiel permettant d'engager un directeur pour le présent projet.

Expert comptable : en plus de l'agence exécutive, plusieurs autres partenaires interviennent dans le cadre du projet. D'après la longue expérience de l'agence exécutive, il ressort qu'une solide gestion financière de l'ensemble des activités est l'un des critères fondamentaux à respecter pour que le projet se déroule dans les meilleures conditions. Afin de relever toutes les opérations financières et de vérifier qu'elles respectent le budget du projet, un suivi comptable, comprenant un contrôle des appels d'offre et des transactions monétaires est essentiel. Par conséquent, compte tenu de l'importance du volet financier et du budget total du projet, un expert comptable à temps partiel devra être engagé.

Secrétaire : La personne nommée à ce poste aura pour charge principale la correspondance, notamment la préparation et la programmation de toutes les activités faisant intervenir le directeur de projet. De plus, elle devra collaborer avec tous les partenaires et prestataires de services, gérer l'ensemble de la correspondance officielle entre les partenaires et participer à l'administration des centres régionaux et des laboratoires participants. Par conséquent, la création d'un poste à temps partiel d'un ou d'une secrétaire ayant une expérience professionnelle internationale s'avère nécessaire.

Les fonds du CIRAD consacrés à la gestion du projet et aux postes d'expert comptable/secrétaire couvriront environ 30 à 55 jours travaillés par an.

D'autres activités de gestion et d'administration non négligeables seront également nécessaires au sein des CTR et des organes accueillant les deux CTR. Il est envisagé d'accompagner les CTR du début à la conclusion du projet afin qu'ils soient en mesure de fonctionner ultérieurement sans soutien international.

Afin d'assurer une coopération adéquate, le directeur de projet de l'organisme d'accueil sera en partie responsable de la gestion du projet dans les CTR. La majeure partie de la coordination du

projet revient aux experts régionaux, qui sont les principaux partenaires du projet. Le directeur de projet consacra 1/3 de son temps de travail, les experts régionaux de l'organisme d'accueil (CERFITEX et TBS uniquement) ½ de leur temps de travail et l'expert comptable/secrétaire 130 jours par an.

Dans le but de réduire les frais de financement et de tenir compte du lien entre les activités du projet et celles des partenaires, la moitié des frais de gestion totaux sera couverte par des contributions non financières fournies par les partenaires du projet.

**Tableau pour la composante F : Récapitulatif des coûts du projet par catégorie de dépenses (dollars US)**

Catégories	Coût total	Contribution	
		CFC	Contrepartie
I Moyens de transport, machines et équipement	0 USD	0 USD	0 USD
II Travaux publics	0 USD	0 USD	0 USD
III Matériel, fournitures	0 USD	0 USD	0 USD
	1 371 320		676 260
IV Personnel	USD	695 060 USD	USD
V Assistance technique et conseils	0 USD	0 USD	0 USD
VI Frais de déplacement	0 USD	0 USD	0 USD
VII Diffusion et formation	0 USD	0 USD	0 USD
VIII Coûts opérationnels	40 000 USD	0 USD	40 000 USD
<b>Sous total pour agence exécutrice du projet</b>	1 411 320 USD	695 060 USD	716 260 USD
<b>IX Supervision, suivi et évaluation</b>	0 USD	0 USD	0 USD
<b>X Variation</b>	Comprise	Comprise	Comprise
	1 411 320		716 260
<b>Total</b>	USD	695 060 USD	USD

**Tableau pour composante F : Ressources humaines par année  
Nombre de journées**

		Année	Année	Année	Année
		1	2	3	4
Directeur de projet du Faserinstitut de Brême	DF	130	130	130	130
Administration par le Faserinstitut (expert comptable et secrétaire compris)	AF	260	260	260	260
Directeur de projet du CIRAD	DC	30	30	30	30
Administration par le CIRAD (expert comptable et secrétaire compris)	AC	55	55	55	55
Expert - Afrique de l'Est	EE	130	130	130	130
Gestion - Afrique de l'Est	GE	80	80	80	80
Administration - Afrique de l'Est (expert comptable et secrétaire compris)	AE	130	130	130	130
Expert - Afrique de l'Ouest	EO	130	130	130	130
Gestion du RTC - Afrique de l'Ouest	GO	80	80	80	80
Administration - Afrique de l'Ouest (expert comptable et secrétaire compris)	AO	130	130	130	130

Composante G : Supervision, suivi et évaluation

La composante G comprend la supervision, le suivi et l'évaluation et sera effectuée par le Fonds commun pour les produits de base.

Coûts :

Un budget à la hauteur de 150 000 USD est envisagé pour la catégorie IX – Supervision, suivi et évaluation.

Aucun intrant n'est envisagé pour la catégorie IV ou V.

La composante G ne contient pas d'activités détaillées.

### D. Avantages et bénéficiaires

Le projet proposé est conçu dans son ensemble pour stabiliser le commerce du coton en instaurant un système de mesure instrumentale viable sur le plan commercial. Le commerce équitable fondé sur la qualité du coton représente donc un objectif réalisable dans la mesure où les résultats des analyses sont fiables.

Les pays producteurs de coton, particulièrement ceux en développement, pourront vendre leur coton sur la base de résultats d'analyse fiables et comparables, de telle sorte qu'il sera possible de comparer directement leur production à celle des pays plus développés disposant déjà de systèmes de contrôle qualité. De plus, les propriétés avantageuses que certains cotons peuvent présenter selon leur origine (par exemple, un taux d'impuretés réduit, une maturité plus grande ou une uniformité supérieure que permet la récolte à la main) pourront être évaluées séparément. Ainsi, il sera possible d'éviter les décotes arbitraires dues à des résultats d'analyse non vérifiés. Les avantages sont les suivants :

- Éviter les décotes imposées en raison de l'absence de vérification des propriétés du coton
- Possibilité d'obtenir des prix plus élevés (grâce à la qualité des balles reconnue/certifiée)
- Réduction du nombre de réclamations
- Possibilité de capturer une clientèle s'intéressant à un coton fibre de qualité reconnue, de convaincre de nouveaux acheteurs et, ainsi, de gagner des parts de marché
- Vérification du classement manuel/visuel
- Volume de coton vendu plus important par rapport au coton non classé par système instrumental – cet avantage sera d'autant plus significatif au cours des années à venir, à mesure que la CMI se généralisera à l'échelle mondiale
- Possibilité de vente directe aux pays importateurs de coton (par exemple, commerce en ligne)
- Importance capitale pour la gestion de la qualité et la valeur ajoutée de la filière coton
  - Moyen d'assurer un réglage correct des usines d'égrenage
  - Analyses disponibles pour la recherche et la sélection des semences
  - Méthode améliorée pour la sélection des balles et assurant la rentabilité de la production de fils dans les filatures

#### Avantages économiques

La plupart des avantages de la mesure instrumentale du coton ne peuvent se mesurer en termes d'impact économique direct. Cependant, il est possible d'apporter certains éléments de réponse sur les avantages économiques que représente la mesure instrumentale par rapport à l'analyse non instrumentale du coton.

Pour la présente proposition de projet, la possibilité d'obtenir un prix plus élevé pour le coton analysé par mesure instrumentale constitue un avantage économique. Cet avantage a été examiné et évalué par quatre sources différentes, à différentes dates et en fonction des conditions des marchés et des évolutions des prix :

1. Uster, document non officiel, issu des estimations en Ouzbékistan, 1990 : 20 US\$ ct/kg
2. CCIC, document non officiel, issu des réunions avec les négociants : 4,4 US\$ ct/kg
3. CIRAD, avantage net selon une évaluation effectuée au Bénin, 1994 : 1,5 US\$ ct/kg, ce qui représente un profit brut de 3,5 US\$ ct/kg
4. Wakefield Inspections, d'après son expérience au Brésil : 2,7 US\$ ct/kg

Ces chiffres indiquent un grand écart. Toutefois, on peut admettre qu'ils tournent autour de 3 à 4 US\$ ct/kg. Pour 3 US\$ ct/kg, le prix est de 6,90 US\$ par balle (il faut soustraire les coûts de la mesure instrumentale de ce montant). Pour l'Afrique, on peut estimer que le coût maximum de l'analyse est de 2,50 US\$ par balle. Après soustraction, les avantages économiques sont comme suit :

• Pour chaque balle	• 4,40 US\$
• Pour la production de coton annuelle de la Tanzanie (100 000 t)	• 1 900 000 US\$ par an
• Pour la production de coton annuelle du Mali (250 000 t)	• 4 750 000 US\$ par an
• Pour la production de coton annuelle de l'Afrique de l'Ouest (800 000 t)	• 15 200 000 US\$ par an

Les laboratoires de classement de coton des régions couvertes par le projet en retireront des avantages directs. Ils bénéficieront d'une assistance externe dans leurs efforts visant à produire des résultats d'analyse fiables. Par ailleurs, des critères techniques élevés seront développés dans le but de résoudre les problèmes majeurs que rencontrent les laboratoires de classement dans les pays en développement. Par le biais d'un contrôle ultérieur des laboratoires en fonction du niveau de leur résultats et de leur respect des pratiques requises, il est envisagé de leur remettre un certificat annuel attestant de leur capacité à produire des résultats d'analyse fiables.

À mesure qu'ils se rapprocheront du niveau de fiabilité exigé, les laboratoires de classement de coton des autres régions du monde, chargés du classement au niveau national, profiteront également de l'instauration d'un système mondial d'analyse du coton. Le cas échéant, il sera possible de créer des Centres régionaux à l'image de ceux précédemment établis dans le cadre du présent projet.

La participation aux tests interlaboratoires de la CSITC permettra aux laboratoires de classement du monde entier de profiter de la composante mondiale du projet. Grâce au contrôle des résultats de tests de leurs laboratoires, les salles de classement pourront s'assurer de leur capacité à produire des résultats valables ce qui leur confèrera en retour, un avantage concurrentiel direct par rapport aux autres laboratoires de classement qui ne participent pas à ces tests.

Par conséquent, la majeure partie des laboratoires de classement commenceront à participer à l'initiative d'homologation pour la CSITC et à la création d'un système de vérification CSITC en mesure de s'autofinancer.

Grâce à l'initiative d'homologation des laboratoires, les acteurs de la filière coton pourront obtenir davantage de garanties sur la fiabilité des salles de classement et des résultats d'analyse pour lesquels ils auront payé, et ce sans tenir compte de la région productrice ou du site de classement.

Par ailleurs, les filatures seront en mesure d'acheter du coton en se basant sur les caractéristiques vérifiées du coton et de comparer des cotons d'origines différentes car les résultats de leur analyse

sont comparables. Les différences entre la qualité convenue et celle fournie pourront être identifiées, évaluées et estimées.

#### Viabilité économique

Au cours des années à venir, les résultats issus de la mesure instrumentale dans le classement du coton revêtiront une importance capitale. Au regard des différentes initiatives internationales visant au remplacement du classement visuel par la mesure instrumentale, on peut prévoir que :

- Le pourcentage de balles analysées par mesure instrumentale passera de 30 % actuellement à presque 100 % au cours des 5 années à venir [CCIC]
- Les résultats de la mesure instrumentale seront inclus dans les règles commerciales des principales associations cotonnières (l'ICA, la Bourse du coton de Brême et Gdynia Cotton Association encouragent les initiatives de la CSITC)
- Les résultats de la mesure instrumentale constitueront les futures normes sur lesquelles se fonderont les contrats d'achat et de vente
- Les pays producteurs de coton sont conscients des avantages que la mesure instrumentale représente et ont exprimé leur intention d'en généraliser l'usage

L'évaluation internationale des laboratoires de classement du coton, qui commencera par la composante B, apportera un avantage économique direct aux laboratoires participant au système d'évaluation et en mesure d'obtenir leur homologation, ainsi qu'aux pays producteurs de coton. Par conséquent, après avoir prouvé son intérêt pendant les premières années d'essai, le groupe des laboratoires participants comprendra la majorité des laboratoires d'analyse participant au classement du coton produit et des laboratoires de contrôle. Dans la filière de la laine, il ressort que l'ensemble des laboratoires d'analyse de la laine sont homologués par INTERWOOLLABS et que ceux-ci sont disposés à verser une cotisation annuelle pour le service d'homologation. En fonction du nombre de laboratoires d'analyse du coton participants, il sera possible de maintenir les cotisations perçues pour l'homologation entre environ 500 et 1000 US\$ par an (somme comparable à celle versée à INTERWOOLLABS pour la laine). Un des objectifs du projet étant d'augmenter le nombre de laboratoires participants, les coûts ne sont donc que partiellement répercutés sur les laboratoires. Cependant, afin d'instaurer un système financièrement viable, les coûts de distribution des échantillons devront être assumés par les laboratoires après une brève phase initiale.

Les laboratoires d'analyse de coton des régions concernées bénéficieront directement des Centres techniques régionaux (CTR) pour les raisons suivantes :

- Les CTR sont nécessaires pour attester de la fiabilité des laboratoires d'analyse
- Les CTR sont nécessaires pour renforcer les capacités d'analyse des laboratoires

À mesure que l'utilisation des résultats de la mesure CMI se répandra et que les résultats fiables produits par celle-ci seront de plus en plus exigés dans l'ensemble de la filière coton, les laboratoires d'analyse feront davantage appel aux CTR.

Les Centres techniques régionaux auront les sources de revenus suivantes :

- Frais directs de formation
- Honoraires des experts
- Frais directs ou cotisation annuelle pour les vérifications supplémentaires des échantillons analysés dans les laboratoires



- Frais directs perçus pour la mesure instrumentale d'une partie de la production cotonnière de la région

Toutes les sources de revenus des CTR mentionnées ci-dessus représentent un avantage pour les laboratoires de la région :

- Les frais de formation des CTR seront moins élevés que ceux des formations proposées par les organes internationaux (par exemple, l'Association américaine des expéditeurs de coton ou ACSA (Rhodes))
- Les frais perçus pour les services de conseil, l'assistance technique et le renforcement des capacités seront plus réduits que ceux des instances internationales (cependant, les experts internationaux suivront de près les performances des CTR par rapport à leurs services de formation et d'assistance aux laboratoires et organiseront des stages périodiques à l'intention des formateurs des CTR afin de rafraîchir les connaissances)
- Les frais perçus pour les vérifications supplémentaires des échantillons ne pourront pas être évités et ont pour but que les laboratoires soient en mesure de prouver leur capacité à produire des résultats d'analyse viables
- La mesure instrumentale de la production cotonnière dans les CTR bénéficiera aux pays suivants :
  - Les pays qui ne sont pas dotés de chaîne CMI. Cette solution leur permettra d'éviter l'achat de ces instruments et du matériel nécessaire
  - Les pays dotés de chaîne CMI. Le CTR pourra pallier aux insuffisances des laboratoires d'analyse de la production nationale

Les coûts liés au fonctionnement des CTR peuvent être adaptés à la fréquence des activités menées par ceux-ci :

- La participation minimum des experts régionaux est un engagement à temps partiel car les CTR sont directement liés aux organismes existants
- Le degré de participation des techniciens chargés de la mesure CMI peut être déterminé par le nombre de tests à effectuer
- La gestion des CTR peut être allégée étant donné que les CTR sont liés aux organismes existants

Les coûts et les revenus des CTR seront déterminés par le nombre de laboratoires faisant appel aux CTR et du type de services sollicités par les laboratoires. Les laboratoires et les salles de classement, leurs sociétés et les autorités nationales seront, au cours du temps, demandeurs des services des CTR car ceux-ci confèrent au coton une valeur ajoutée non négligeable.

Dans le but d'illustrer la viabilité des CTR, les hypothèses suivantes ont permis les estimations du projet décrites plus avant :

- Un (1) expert régional à temps complet assurera la formation dans la région et le transfert des connaissances, ainsi que la gestion du ou des laboratoires
- Il sera nécessaire d'engager un technicien CMI formé et spécialisé pour toute une année, et ce en dépit d'une récolte limitée dans le temps
- Le personnel d'administration et les employés devront être pris en compte
- Les frais de roulement et de réparation standard devront être compris
- Le nombre de revérification devra se limiter à 0,5 % des balles produites dans la région (en commençant par une analyse CMI de 10 % avec 5 % de revérifications, pour atteindre

une analyse CMI de 50 % avec 1 % de revérification), ce qui représente 18 000 balles par saison

- Selon les estimations, le nombre de tests sur CMI effectués sur les balles produites dans la région atteindra 12 000 balles par an. Avec un nombre plus important de balles à analyser, il sera possible de faire intervenir d'autres techniciens CMI aux rémunérations moins conséquentes, ce qui confère un autre avantage économique aux CTR. La CMI sera en mesure d'analyser jusqu'à 150 000 balles par an
- Les stages de formation et les services de conseil sont prévus pour 10 laboratoires régionaux
- Chaque laboratoire sollicitera les services de conseil pendant deux jours tous les deux ans
- Les stages de formation s'adresseront à 10 stagiaires par an

<b>Frais annuels d'un RTC</b>		
<b>Coûts</b>	<b>Prix unitaire, USD</b>	<b>Sommes USD</b>
Expert régional (1/1)	30 000	30 000
Technicien formé/spécialisé (1/1)	20 000	20 000
Administration (1/2)	8000	4000
Employé journalier (1/1)	6000	6000
Frais généraux (CMI, électricité...)	10 000	10 000
Coûts de réparation, pièces de rechange (CMI, matériel supp.)	5 000	5000
<b>Total</b>		<b>75 000</b>

<b>Revenus annuels d'un RTC</b>				
<b>Source de revenus</b>	<b>quantité</b>	<b>unité</b>	<b>Prix unitaire, USD</b>	<b>Sommes USD</b>
Formation	10	personnes/an	1600	16 000
Expertise	10	jours/an	200	2000
Tests interlaboratoires	10	Laboratoires avec 6 TI/an	250	2500
Revérification	18 000	Échantillons	2	36 000
Analyse de la production du coton	12 000	Échantillons	2	24 000
			<b>Total</b>	<b>80 500</b>

Selon les hypothèses modestes présentées ci-dessus, il est estimé que les CTR deviendront autosuffisants. L'augmentation progressive du nombre de tests réalisés s'accompagnera de celle des revenus nets.

En plus des sources directes de revenus, les activités des CTR seront encouragées par les pays producteurs de coton du fait que les CTR contribuent directement à la valeur commerciale de la production nationale.

Au cours de la réalisation du projet, il est envisagé d'atteindre la pleine autosuffisance ultérieure de celui-ci. Par conséquent, il est prévu d'augmenter progressivement les contributions externes visant à financer les activités vitales que représentent les tests interlaboratoires de la CSITC :

- Formation à l'intention des laboratoires
- Formation à l'intention des acteurs de la filière coton
- Expertise à l'intention des laboratoires d'analyse du coton
- Participation aux tests interlaboratoires internationaux de la CSITC

Les frais liés aux services de formation et au transfert d'expertise seront initialement couverts par le CFC puis devront progressivement être assumés par les bénéficiaires externes, comme le tableau ci-dessous l'indique :

	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>
Contribution CFC	9 524 USD	23 247 USD	11 624 USD	7 702 USD
Fin. externe	0 USD	0 USD	11 624 USD	15 545 USD

### **E. Droits de propriété intellectuelle et parutions**

Le Fonds commun pour les produits de base est le détenteur des droits de propriété intellectuelle.

### **F. Coût du projet et financement**

Le coût total du projet sur la période de quatre an envisagée est estimé à 7 788 052 US\$ (voir annexe).

La contribution du CFC s'élève à 5 034 697 US\$ (voir annexe) et est fournie sous forme de subvention. Les partenaires du projet et les partenaires externes apporteront une contribution qui couvrira la différence entre l'apport du CFC et le coût total du projet.

L'annexe présente les tableaux détaillés des coûts du projet par composante et par année, les frais et contributions des partenaires du projet et les coûts par catégories. L'annexe comprend également les jours travaillés prévus pour le personnel participant au projet (catégories liées au personnel) et les coûts d'investissements.

### **G. Acquisitions, décaissements, comptes et audit**

### Acquisitions

Les acquisitions seront effectuées conformément aux règles et réglementations du CFC. Aucun autre investissement de capitaux n'est envisagé. Les biens de consommation seront commandés au besoin. L'achat des matières de référence d'étalonnage sera en revanche nécessaire.

Aucun achat devant se conformer aux règles d'appels d'offres internationaux (AOI) n'est prévu.

### Décaissements

Les décaissements pour tout achat supérieur ou égal à 250 US\$ devront être consignés en bonne et due forme. Les autres dépenses devront être consignées dans des Relevés de dépenses certifiés (RDC). Le compte dédié au projet devra être réapprovisionné conformément aux règles du CFC régissant la gestion des comptes bancaires consacrés aux projets. L'organe de contrôle devra vérifier, avant le premier décaissement du projet et l'approbation de la subvention, que les observations relatives aux sommes envisagées de la part des pays coopérant au projet ont été prises en compte.

### Comptes et audit

L'agence exécutrice du projet et les institutions partenaires devront conserver des dossiers et des états financiers à jour et dans les règles, de manière indépendante et conformément aux pratiques comptables internationales en vigueur. Tous les dossiers et états financiers, y compris ceux du compte bancaire dédié au projet, devront être soumis à un audit annuel mené par des auditeurs indépendants et approuvés par le CFC. Les comptes vérifiés lors de ces audits ainsi que le rapport de l'audit seront publiés dans les trois mois suivant la fin de l'année fiscale du projet.

## **H. Organisation et gestion**

Le CCIC jouera le rôle d'organe de contrôle.

Le Faserinstitut de Brême sera l'agence exécutrice du projet. Les autres organismes cités précédemment contribueront au projet en raison de leurs connaissances techniques ou du rôle important qu'ils jouent dans la région.

La PEA devra proposer un expert présentant les compétences requises pour assumer le poste de directeur de projet. L'organe de contrôle (CCIC) supervisera l'exécution du projet, y compris le contrôle financier.

Le Faserinstitut de Brême sera chargé de gérer la création et l'administration des Centres techniques régionaux, y compris le système d'homologation.

L'USDA apportera son concours en proposant des services de conseil et en organisant les tests interlaboratoires nécessaires.

La PEA a la responsabilité de transmettre son rapport sur les activités du projet directement à l'organe de contrôle tous les six mois.

Chaque CTR participant devra désigner un membre du personnel comme contact. Les chefs des Centres techniques régionaux devront fournir un rapport sur l'avancée du projet de façon régulière.

Le directeur de projet devra s'assurer que les CTR mettent en place le système d'homologation. Les comptes rendus des réunions devront mentionner le calendrier des réunions régulières et définir le contrôle des différentes activités.

Le groupe de travail du CCIC se réunira deux fois par an. La PEA aura la responsabilité de décider de l'organisation des réunions auxquelles assisteront les chefs des Centres techniques régionaux et le directeur de projet.

### **I. Suivi, rapports et contrôles**

En tant qu'organe de contrôle, le CCIC sera chargé des modalités de la mise en application. Il sera chargé de préparer un compte-rendu annuel sur le projet et de le soumettre au CFC.

Le directeur de projet devra fournir un résumé des rapports provisoires qui devront apporter la preuve que les objectifs fixés pour les différentes phases du projet ont été atteints par les CTR.

Le CFC effectuera un contrôle régulier par l'examen des rapports partiels et des visites dans différents partenaires du projet.

Le CFC supervisera également les activités du projet en étudiant le programme de travail et les différentes tâches prévues.

À la conclusion du projet, une étude d'évaluation devra mesurer les résultats obtenus au cours du projet par rapport aux objectifs fixés initialement, ainsi que juger de la rentabilité du projet.

### **J. Risques**

Certains risques éventuels pourraient faire obstacle au bon déroulement du projet, à sa mise en oeuvre et, par conséquent, à la réalisation de ses objectifs. Pendant les phases de formulation et d'évaluation initiale du projet, ces risques ont fait l'objet d'une étude approfondie. Ainsi, certaines mesures adéquates ont été ajoutées au projet dans le but de réduire ces risques qui sont décrit dans les paragraphes ci-dessous :

- Volet mondial : Le Système international d'homologation de l'analyse du coton pourrait ne pas être adopté par toutes les associations professionnelles de la filière coton.
- Les producteurs, les négociants et les filateurs ont pris conscience de l'importance de la mesure instrumentale et sont disposés à en généraliser l'usage. L'Association Internationale du Coton (International Cotton Association) ainsi que d'autres associations de la filière coton ont soit lancé le projet soit y ont participé dès le départ. Ainsi, jouant le rôle de précurseurs, ces associations encourageront la participation des autres associations de la filière. Par ailleurs, avant le lancement du projet, les principales associations de la filière coton devront transmettre leurs lettres d'intention.

- Volet mondial : Les laboratoires africains autres que ceux participant au projet pourraient ne pas coopérer et, de ce fait, le système de vérification des laboratoires pourrait s'avérer inefficace.
  - Lorsque le système développé dans le cadre du projet sera inclus dans les règles commerciales, les laboratoires et les pays producteurs de coton prendront conscience des avantages économiques que représente leur participation au Système international d'homologation de l'analyse du coton. Le projet prévoit une période de temps adéquate pour l'intégration du système par les laboratoires participants.
  
- Volet mondial : Les grands pays producteurs de coton pourraient ne pas participer.
  - L'intégration précoce (depuis 2004) des principaux producteurs de coton, comme les États-Unis, des associations professionnelles de la filière et des consommateurs au sein du groupe de travail de la CSITC permettra de dépasser le seuil critique de rotation des stocks. La structure émergente d'homologation du coton présentera des avantages économiques aux régions productrices participantes, de telle sorte que d'autres seront poussées à participer également.
  
- Volet Afrique : La communication pose un grand problème en Afrique. Certains participants n'ont pas facilement accès à des moyens de communication comme le fax ou le courrier électronique. Cette situation peut freiner la gestion quotidienne du projet et bloquer le transfert d'informations entre les partenaires.
  - Les partenaires sélectionnés auront la capacité de communiquer de manière efficace et rapide. Pour communiquer avec d'autres sociétés cotonnières ou des fournisseurs éventuels, il est envisageable d'utiliser le courrier express.
  
- Risque technique : Des développements sur les instruments de mesure, réalisées au début du projet mais inaptes à résoudre les problèmes, pourraient être nécessaires.
  - Le projet stipule l'ensemble des exigences techniques à respecter. Des demandes supplémentaires, en fonction du marché, peuvent être initiées pendant le projet. Le projet prévoit la coopération des fabricants des chaînes HVI (élément essentiel à la mise en œuvre du projet). La concurrence entre les différents fabricants, qui pourraient tirer parti d'une demande accrue pour des instruments conformes aux exigences du nouveau système, motivera ceux-ci à effectuer les modifications nécessaires sur leurs chaînes HVI afin d'accroître leur part de marché.

ANNEXEA. Structure logique de travail

	Compte rendu sommaire	Indicateurs mesurables quantitativement	Moyens de contrôle	Hypothèses importantes
<b>Objectif du projet</b>	<p>Établir un système reconnu à l'échelle internationale relatif à la mesure instrumentale à fins commerciales du coton (CSITC) dans le but d'améliorer le commerce et la transformation des variétés commercialisées.</p> <p>Le but principal du présent projet est de répondre aux besoins des marchés africains. Les variétés de coton seront analysées une fois, et les résultats de cette analyse seront certifiés conformes et reconnus dans le monde entier.</p>	<p>Nombre réduit de réclamations liées aux résultats de la mesure CMI effectuée dans les pays africains.</p> <p>Nombre réduit de balles de coton analysées en Afrique, puis revérifiées.</p> <p>Augmentation du nombre de balles de coton de qualité supérieure.</p> <p>Gain de parts de marché.</p>	<p>Statistiques commerciales issues des associations de la filière coton.</p> <p>Statistiques/chiffres issus des organismes nationaux.</p>	<p>Règles commerciales régissant la filière coton basées sur les résultats de l'analyse CMI grâce à la fiabilité des résultats de l'analyse effectuée par les laboratoires homologués.</p> <p>Adoption du système de la CSITC à l'échelle internationale.</p>
<b>Intention du projet</b>	<p>Développer les règles internationales devant préciser les critères d'analyse du coton.</p> <p>Normaliser les méthodes d'analyse dans le but d'améliorer les résultats produits par les machines.</p> <p>Établir un système international permettant de vérifier et prouver la fiabilité des résultats de l'analyse du coton</p>	<p>Plus grand volume de coton analysé efficacement par le biais de la mesure instrumentale.</p> <p>Plus grand volume de coton commercialisé sur la base des résultats CMI.</p> <p>Fiabilité accrue des résultats ; plus grand usage des résultats dans les filatures.</p>	<p>Évaluation des tests interlaboratoires de la CSITC.</p> <p>Statistiques commerciales issues des associations de la filière coton.</p>	<p>Acceptation sur les marchés internationaux du coton analysé par CMI et des résultats de l'analyse.</p> <p>Plus grande homogénéité des bourses et autres organes régulateurs.</p> <p>Soutien au niveau national</p>

	<p>effectuée par les laboratoires de manière indépendante et neutre.</p> <p>Créer un système permettant de soutenir les pays producteurs de coton d'Afrique de l'Ouest et de l'Est.</p>			pour l'évaluation du coton.
<b>Output</b>	<p>Tests interlaboratoires internationaux CSITC pour vérifier la fiabilité des résultats d'analyse fournis par les laboratoires participants et évaluer le travail des laboratoires.</p> <p>Centres techniques régionaux en Afrique de l'Ouest et Centrale pour aider ces régions à respecter les critères de fiabilité et à améliorer le travail réalisé par les laboratoires régionaux.</p>	<p>Élaboration et mise en œuvre efficace du système.</p> <p>CTR viables et autonomes et tests interlaboratoires CSITC efficaces.</p>	<p>Analyse détaillée des coûts et des revenus générés par les CTR.</p>	<p>Système pouvant être adapté à toutes les régions productrices de coton du monde.</p>
<b>Input</b>	<p>Aide à l'investissement dans les chaînes CMI et autres équipements de laboratoires pour les CTR et les laboratoires d'analyse.</p> <p>Assistance technique et formation à l'intention des experts des CTR.</p> <p>Services de conseils à l'intention des CTR et des laboratoires.</p>	<p>Comp. A : contrib. non financières de 1 400t US\$ – contribution du CFC à la hauteur de 217t US\$.</p> <p>Comp. B : contrib. non financières 299t US\$ - contribution du CFC à la hauteur de 377t US\$.</p> <p>Comp. C : contrib. non financières 139t US\$ - contribution du CFC à la hauteur de 2994t US\$.</p> <p>Comp. D : contrib. non financières 157t US\$ - contribution du CFC à la hauteur de 449t US\$.</p> <p>Comp. E to G : contrib. non</p>	<p>Rapport provisoires de l'agence exécutrice et rapports de contrôle annuels</p> <p>Participation du groupe de travail du CCIC aux travaux et ateliers de la CSITC et à la diffusion des informations.</p> <p>Visites sur site pour vérifier les progrès réalisés lors de la phase de mise en oeuvre.</p>	<p>Les bailleurs effectuent les versements selon le calendrier et le budget annuel du projet.</p>



		financières 753t US\$ – contribution du CFC à la hauteur de 997t US\$.		
--	--	------------------------------------------------------------------------------	--	--

### B. Tableaux détaillant le budget du projet

Le TBS représente le CTR d'Afrique de l'est ; les coûts et contributions du TBS et du TCB sont inclus.

Le CERFITEX représente le CTR d'Afrique de l'Ouest ; les coûts et contributions du CERFITEX et de la SOFITEX sont inclus.

Un tableur comprenant les coûts par activité du projet a été soumis au secrétariat du CFC. Les tableaux suivants ont été extraits dudit fichier soumis au CFC :

Tableau 1 : Récapitulatif des coûts par composante

<b>Composantes du projet</b>	<b>Coût total avec variation</b>	<b>Contribution CFC avec variation</b>
A Configuration CSITC mondiale	1 619 454 USD	217 682 USD
B Évaluation des laboratoires d'analyse	676 731 USD	376 910 USD
C Soutien aux pays producteurs de coton d'Afrique	3 135 324 USD	2 994 049 USD
D Modif. techniques pour améliorer la fiabilité de la mesure instrumentale	606 393 USD	449 178 USD
E Évaluation technique et diffusion des informations	188 830 USD	151 818 USD
F Gestion financière et administration du projet	1 411 320 USD	695 060 USD
G Supervision, suivi et évaluation	150 000 USD	150 000 USD
Sous total (sans variation)	7 655 772 USD	5 034 697 USD
Variation	132 280 USD	
Total (variation comprise)	7 788 052 USD	5 034 697 USD

Tableau 2 : Récapitulatif des coûts par composante et année

<b>Composantes du projet</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Coût total</b>
A Configuration CSITC mondiale	723 066 USD	298 796 USD	298 796 USD	298 796 USD	1 619 454 USD
B Évaluation des laboratoires d'analyse	367 975 USD	99 550 USD	102 550 USD	100 550 USD	670 625 USD
C Soutien aux pays producteurs de coton d'Afrique	1 263 694 USD	937 599 USD	408 234 USD	407 834 USD	3 017 361 USD
D Modif. techniques pour améliorer la fiabilité de la mesure inst.	228 504 USD	275 684 USD	98 224 USD	0 USD	602 412 USD
E Évaluation technique et diffusion des informations	0 USD	0 USD	0 USD	184 600 USD	184 600 USD
F Gestion financière et administration du projet	352 830 USD	352 830 USD	352 830 USD	352 830 USD	1 411 320 USD
G Supervision, suivi et évaluation	150 000 USD	0 USD	0 USD	0 USD	150 000 USD
Sous total	3 086 069 USD	1 964 459 USD	1 260 634 USD	1 344 610 USD	7 655 772 USD
Variations	57 962 USD	42 516 USD	13 796 USD	18 006 USD	132 280 USD
Total	3 144 031 USD	2 006 975 USD	1 274 430 USD	1 362 616 USD	7 788 052 USD

Un plan d'exécution du projet sera élaboré afin de définir clairement la répartition des coûts du projet et les phases auxquelles ils correspondent. A cette étape du projet, les phases peuvent faire l'objet de modifications.

Tableau 3 : Récapitulatif des coûts du projet et des contributions au projet par partenaire

Composantes du projet		CFC CFC	Contribution CCIC	CCIC par CFC	Contribution Faserinstitut	Faserinstitut par CFC	Contribution CIRAD	CIRAD par CFC
A	Configuration CSITC mondiale	217 682 USD	0 USD	0 USD	82 497 USD	141 295 USD	26 815 USD	76 387 USD
B	Évaluation des laboratoires d'analyse	376 910 USD	2 115 USD	0 USD	82 720 USD	350 120 USD	11 750 USD	26 790 USD
C	Soutien aux pays producteurs de coton d'Afrique	2 994 049 USD	0 USD	0 USD	32 745 USD	312 690 USD	28 653 USD	160 693 USD
D	Modif. techniques pour améliorer la fiabilité de la mesure instrumentale	449 178 USD	0 USD	0 USD	10 575 USD	24 675 USD	146 639 USD	133 323 USD
E	Évaluation technique et diffusion des informations	151 818 USD	0 USD	0 USD	18 506 USD	125 909 USD	18 506 USD	25 909 USD
F	Gestion financière et administration du projet	695 060 USD	0 USD	0 USD	427 700 USD	427 700 USD	84 600 USD	103 400 USD
G	Supervision, suivi et évaluation	150 000 USD	0 USD	150 000 USD	0 USD	0 USD	0 USD	0 USD
<b>Total financé</b>		<b>5 034 697 USD</b>	<b>2 115 USD</b>	<b>150 000 USD</b>	<b>654 743 USD</b>	<b>1 382 388 USD</b>	<b>316 964 USD</b>	<b>526 502 USD</b>
Pourcentage financé (coûts assumés par ce partenaire / coûts pour ce partenaire)			1%	99%	32%	68%	38%	62%

Composantes du projet		Contribution CERFITEX / SOFITEX	CERFITEX / SOFITEX par CFC	Labos AO par CFC	Contribution TBS / TCB	TBS / TCB par CFC	Labos AE par CFC	Contributions externes
A	Configuration CSITC mondiale	0 USD	0 USD	0 USD	0 USD	0 USD	0 USD	1 292 460 USD
B	Évaluation des laboratoires d'analyse	0 USD	0 USD	0 USD	0 USD	0 USD	0 USD	203 236 USD
C	Soutien aux pays producteurs de coton d'Afrique	8 064 USD	1 034 062 USD	145 908 USD	6 300 USD	1 160 469 USD	180 227 USD	65 514 USD
D	Modif. techniques pour améliorer la fiabilité de la mesure instrumentale	0 USD	145 590 USD	0 USD	0 USD	145 590 USD	0 USD	0 USD
E	Évaluation technique et diffusion des informations	0 USD	0 USD	0 USD	0 USD	0 USD	0 USD	0 USD
F	Gestion financière et administration du projet	101 980 USD	81 980 USD	0 USD	101 980 USD	81 980 USD	0 USD	0 USD
G	Supervision, suivi et évaluation	0 USD	0 USD	0 USD	0 USD	0 USD	0 USD	0 USD
<b>Total financé</b>		<b>110 044 USD</b>	<b>1 261 632 USD</b>	<b>145 908 USD</b>	<b>108 280 USD</b>	<b>1 388 039 USD</b>	<b>180 227 USD</b>	<b>1 561 209 USD</b>
Pourcentage financé (coûts assumés par ce partenaire / coûts pour ce partenaire)		8%	92%	100%	7%	93%	100%	100%

Tableau 4 : Récapitulatif des coûts par catégorie

Catégorie	Coût total	Contribution CFC	Contrepartie
I Moyens de transport, machines et équipement	1 909 900 USD	1 551 900 USD	358 000 USD
II Travaux publics	0 USD	0 USD	0 USD
III Matériel, fournitures	210 000 USD	18 000 USD	192 000 USD
IV Personnel	3 482 612 USD	1 876 933 USD	1 605 680 USD
V Assistance technique et conseils	359 990 USD	200 158 USD	159 832 USD
VI Frais de déplacement	1 146 002 USD	854 743 USD	291 259 USD
VII Diffusion et formation	304 298 USD	202 963 USD	101 335 USD
VIII Coûts opérationnels	225 250 USD	180 000 USD	45 250 USD
<b>Sous total pour agence exécutrice du projet</b>	<b>7 638 052 USD</b>	<b>4 884 697 USD</b>	<b>2 753 355 USD</b>
<b>IX Supervision, suivi et évaluation</b>	<b>150 000 USD</b>	<b>150 000 USD</b>	<b>0 USD</b>
<b>X Variation</b>	Comprise	Comprise	Comprise
<b>Total</b>	<b>7 788 052 USD</b>	<b>5 034 697 USD</b>	<b>2 753 355 USD</b>

Tableau 5 : Récapitulatif des ressources humaines par année

		Nombre de journées			
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Expert du Faserinstitut	EF	277	161	111	171
Expert du Faserinstitut pour service conseil externe	FX	62	52	52	52
Technicien du Faserinstitut	TF	36	46	46	46
Directeur de projet du Faserinstitut	DF	130	130	130	130
Administration (comptable et secrétaire) par le Faserinstitut	AF	260	260	260	260
Expert du CIRAD	EC	254	95	48	78
Expert du CIRAD pour service conseil externe	CX	78	78	38	32
Technicien du CIRAD	TC	13	13	13	13
Directeur de projet du CIRAD	DC	30	30	30	30
Administration (comptable et secrétaire) par le CIRAD	AC	55	55	55	55
Expert - Afrique de l'Est	EE	415	339	320	315
Gestion - Afrique de l'Est	GE	80	80	80	80
Administration (comptable et secrétaire) - Afrique de l'Est	AE	130	130	130	130
Technicien Afrique de l'Est	TE	95	240	310	290
Employé journalier - Afrique de l'Est	JE	375	375	375	375
Expert - Afrique de l'Ouest	EO	425	339	325	320
Gestion du CTR - Afrique de l'Ouest	GO	80	80	80	80
Administration (comptable et secrétaire) – Afrique de l'Ouest	AO	130	130	130	130
Technicien Afrique de l'Ouest	TO	95	248	320	300
Employé journalier - Afrique de l'Ouest	JE	375	375	375	375
Experts externes	EX	274	189	189	189

Tableau 6 : Coûts d'investissements à la charge du CFC

Type de coût	Organisme utilisateur	Prix unitaire	Quantité	Taux de variation	Coût total
Développement logiciel	FIBRE	120 000 USD	1	5%	126 000 USD
Développement logiciel	FIBRE	10 000 USD	1	5%	10 500 USD
Achat véhicule 4x4	Cerfitex	25 000 USD	1	5%	26 250 USD
Système de contrôle de l'air	Cerfitex	50 000 USD	1	5%	52 500 USD
Enregistreur de température et d'humidité	Cerfitex	5 000 USD	1	5%	5 250 USD
Projecteur, imprimante, etc.	Cerfitex	7 500 USD	1	5%	7 875 USD
Achat d'une CMI	Cerfitex	225 000 USD	1	5%	236 250 USD
Alimentation électrique : Générateur, ASC	Cerfitex	10 000 USD	1	5%	10 500 USD
Tables de classement, conditionnement	Cerfitex	4 000 USD	1	5%	4 200 USD
Achat véhicule 4x4	TBS	25 000 USD	1	5%	26 250 USD
Système de contrôle de l'air	TBS	50 000 USD	1	5%	52 500 USD
Enregistreur de température et d'humidité	TBS	5 000 USD	1	5%	5 250 USD
Projecteur, imprimante, etc.	TBS	7 500 USD	1	5%	7 875 USD
Achat d'une CMI	TBS	374 000 USD	1	5%	392 700 USD
Alimentation électrique : Générateur	TBS	6 000 USD	1	5%	6 300 USD
Tables de classement, conditionnement	TBS	4 000 USD	1	5%	4 200 USD
Enregistreur de température et d'humidité	Cerfitex	5 000 USD	5	5%	26 250 USD
Enregistreur de température et d'humidité	TBS	5 000 USD	5	5%	26 250 USD
Investissements dans matériel de labo : syst. aération, réparations de la CMI, etc.	Cerfitex	45 000 USD	5	5%	236 250 USD
Investissements dans matériel de labo : syst. aération, réparations de la CMI, etc.	TBS	45 000 USD	5	5%	236 250 USD
Duplication de l'homogénéisateur	Cerfitex	25 000 USD	1	5%	26 250 USD
Duplication de l'homogénéisateur	TBS	25 000 USD	1	5%	26 250 USD
<b>Total</b>					<b>1 551 900 USD</b>

Pour toute dépense de 100 000 USD ou plus, un appel d'offre international sera obligatoire.